



LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS DE FRANCE ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

INQUIÉTUDES



L'expérience PINAY se poursuit avec une sage lenteur. En haut lieu, on ne semble pas pressé : on est « modéré » ou on ne l'est pas ! Même prudente expectative dans le monde des affaires : on y redoute un trop réel renversement de la tendance qui aurait pour effet, dans l'immédiat, de ralentir les transactions poussées jusqu'ici par la spéculation à la hausse. Qui plus est : on ne tient pas du tout, dans certains secteurs, voir se produire, au niveau de la consommation, une baisse de nature à réduire les marges bénéficiaires supplémentaires que l'on s'est délibérément octroyées à la faveur d'une détente des prix à la production provoquée par la chute de certains prix mondiaux. Un document confédéral récent — et que nous publions d'autre part — est à cet égard des plus révélateurs. Position identique en ce qui concerne l'agriculture qui, ayant mis la main sur le Parlement grâce au scrutin départemental — et sur le Gouvernement par le truchement du groupe des « Indépendants et Paysans » — entend voir se prolonger une situation qui est pour elle d'un confort assuré.

Les salariés, eux, voient autrement les choses. Faisant jusqu'à présent — et seuls — les frais de l'expérience, en raison du blocage de fait des salaires, ils ont hâte d'en recueillir les fruits promis et attendus. Aussi leur inquiétude va-t-elle grandissant à mesure que le temps passe sans rien leur apporter qui puisse améliorer sensiblement leur sort.

Certes, un premier résultat est acquis dont ils ne sous-estiment aucunement l'importance : l'inflation a été stoppée et un palier établi sur lequel peut s'appuyer une politique de baisse efficace. Mais ils n'ignorent pas ce qu'a de fragile un tel palier si une baisse généralisée du coût de l'existence ne lui succède pas à bref délai. Car la question des salaires reste posée et exige une solution sous toute autre forme que celle de VAGUES PROMESSES EN UN AVENIR MEILLEUR.

Mais, nous dira-t-on, vous allez avoir l'échelle mobile. Oui, le principe de l'échelle mobile du salaire minimum garanti semble en effet acquis après le vote de l'Assemblée nationale du 4 juin. Nous observerons toutefois, avec un point d'amertume, que le texte voté comporte de telles dispositions d'application que la portée de cette institution morale et bienfaisante s'en trouve considérablement restreinte, au point de rendre la mesure présentement sans effet. Nous sommes loin de compte, très loin de compte, ainsi que le soulignait la C.F.T.C. dans son communiqué du 6 juin.

A. PAILLIEUX.

(Suite en page 8)

Notre 23^e Congrès Fédéral

MAGNIFIQUE MANIFESTATION DE LA VITALITÉ DE NOTRE ORGANISATION

L'HISTOIRE de notre Fédération, et sa progression, pourraient presque se lire dans les seuls comptes rendus des débats de notre Congrès. Sans remonter à vingt-cinq années en arrière, lorsque quelques dizaines de pionniers du syndicalisme chrétien se rassemblaient dans la petite salle de la rue Cadet, le déroulement de notre quatre congrès de l'après-guerre montrent clairement cette progression.

1946 : Congrès à la salle des Ingénieurs civils : 200 participants.

1948 : A la salle de la Géographie : 300 participants.

1950 : A la salle de la Fraternelle : 400 participants.

1952 : Dans la grande salle de la Mutualité : plus de 600 militants, délégués par l'ensemble de nos syndicats de France et des T. O. M.

Le 23^e Congrès marquera une date importante dans l'histoire de notre Fédération, non seulement par le nombre, mais aussi par la qualité de ses participants. On retrouvait, bien sûr, dans la salle, des têtes connues... de vieux militants fidèles depuis toujours à nos assises, mais surtout un nombre considérable de jeunes... dynamiques et bagarreurs, mais ayant déjà une formation syndicale très solide.

La présence de nos camarades des T. O. M. : RAKOTONIAINA et RIQUEBOURG, de Madagas-

car ; CHATAIGNER, du Maroc ; BARBET, d'Algérie ; CHETCUTI, de Tunisie, permettait également de mesurer l'avance de notre organisation dans ces territoires.

quatre générations de syndicalistes chrétiens étaient présentes, et si la forme était différente, l'esprit, le fond restait le même.

« Plus de justice dans la profession. Une profession plus humaine, toujours plus au service de l'homme. »

Symbole de continuité aussi que cette ovation que la salle entière fit debout à son président sortant, Maurice GARNIER, et à son nouveau président, Léon DELSERT.

Vision d'avenir aussi à ce repas par les interventions de nos amis COLOMB, de l'Aviation civile et BRIFART, du Syndicat des Transports, ce qui nous laisse espérer la création prochaine d'une grande « Fédération des Transports ».

Symbole enfin de l'amitié et de la reconnaissance que le Prix Michon attribué à deux meilleurs militants parmi les meilleurs de la Fédération, nos amis RAFFOUX, du Nord et CUZOL, de Limoges,

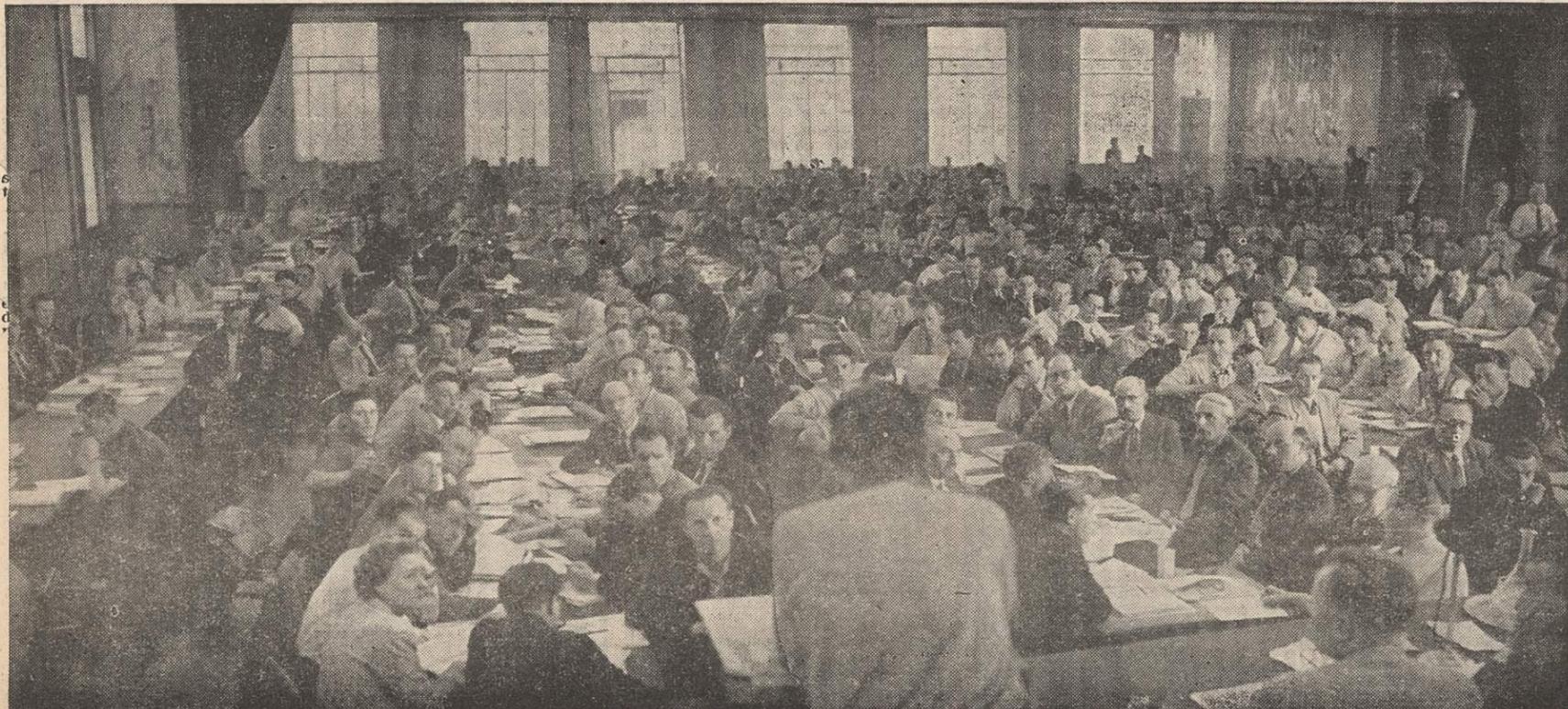
CE ne fut pas un Congrès de « ben-i-oui-oui ». Le compte rendu détaillé des débats en est la preuve. Les rapports moraux et d'orientation furent abondamment discutés par de nombreux délégués, qui n'avaient peut-être pas encore « l'habitude » des congrès, mais dont les interventions souvent fougueuses n'en étaient pas moins bien étudiées. Du travail sérieux a été fait et les textes des motions adoptées prouvent cette maturité du Congrès.

PRÉSIDE par Gaston TESSIER et Maurice BOULADOUX, un repas fraternel a réuni les congressistes le dimanche à 13 h.

De nombreux discours furent prononcés, nous ne les relaterons pas tous. Nous nous contenterons d'en dégager les différents symboles.

Symbole de la continuité de notre Fédération tout d'abord de DUFOUR, fondateur de la Fédération — syndiqué n° 1 — à VACHERAND, par exemple (un jeune de Paris-Est), en passant par PAILLIEUX et NICKMILDER,

PAUL BUTET.



UNE PARTIE DE LA SALLE DES SEANCES

BIERVILLE!

Centre d'éducation
ouvrière

Mener l'action revendicative, représenter les travailleurs partout où, directement ou indirectement leurs intérêts sont en jeu : telles sont les tâches essentielles du syndicalisme. Mais pour réaliser cela, avec le matériel approprié (locaux, machines à écrire, journaux, etc.), il faut les hommes capables de discuter d'égal à égal avec tous les partenaires quels qu'ils soient : patrons, hauts-fonctionnaires, ministres, etc.

C'est pour cela que l'un des soucis permanents du syndicalisme est la formation de ses militants. La C. F. T. C., de tout temps a fait effort dans ce sens et nous pouvons tous nous réjouir d'avoir à présent une organisation bien au point.

D'octobre à mai, des cours par correspondance (action syndicale, formation juridique, formation économique et des cours fédéraux sur les structures et l'organisation de la S. N. C. F.). Pendant cette même période, des cercles d'études, des journées ou des « fins de semaine » consacrés à la formation des militants au plan local, départemental, régional, fédéral et même confédéral. Dès les premiers beaux jours, dans une vingtaine de centres de la métropole et de l'Afrique du Nord, les écoles normales ouvrières ouvrent leurs portes à tous les militants et les permanents suivent dans la région parisienne des sessions spécialement organisées pour eux.

Ainsi, chaque année, plusieurs milliers de militants de toutes les régions de France et de toutes les professions sont mieux armés pour poursuivre la lutte.

Il manquait, pour couronner cet édifice élevé pierre après pierre, une maison, la maison de la culture ouvrière, une université ouvrière.

La C. F. T. C., votre organisation, en achetant et en aménageant Bierville, vient de réaliser le vœu de tous les syndicalistes.

La famille de Marc SANGNIER en nous vendant Bierville, nous a donné l'occasion de nous installer dans un haut-lieu de la pensée généreuse. Tour à tour, le Sillon, à la fin du siècle dernier, puis la première Auberge de la Jeunesse, puis les Relèves de la Paix ont vu le jour à Bierville.

La première session 1952 des permanents vient d'être terminée le Centre d'éducation ouvrière du 9 au 16 mai.

Dans l'ancien moulin : le Centre d'études comprenant un amphithéâtre de 66 places, quatre salles de commissions et une bibliothèque. Dans l'ancienne hôtellerie : le Centre d'hébergement, réfectoire, douches, chambres.

Tout n'est pas terminé, et les premiers utilisateurs ont mis la main à la tâche. En octobre, nous pensons bien tenir à Bierville une session pour les secrétaires de secteur. Déjà les militants de la région parisienne auront tenu leur E. N. O. Pour la Pentecôte, la deuxième session de permanents séjournera à Bierville, du 6 au 12 juin. Une grande réunion féminine, un rassemblement des jeunes s'y succéderont.

Nous vous entretiendrons, une autre fois, de ce qu'il reste à faire. Pour aujourd'hui, tirons notre chapeau aux hommes qui ont voulu et réalisé cette grande entreprise. Même si leur modestie doit en souffrir, citons au passage : Jean ALDIÈRES, le grand agentier confédéral ; Raymond LEBESCOND, responsable à la formation ; FEUILLET, ancien secrétaire de l'U. D. du Puy-de-Dôme, gérant de Bierville ; Arthur DEVINNE, ancien cheminot, gardien de Bierville.

Si vous recevez une convocation pour Bierville : déplacez-vous, ça vaut la peine.

A. NICOLAS.

Communiqué

de la Commission exécutive
de la C. F. T. C.

La commission exécutive de la C. F. T. C., réunie le jeudi 5 juin 1952, a pris connaissance du texte sur l'échelle mobile du salaire minimum interprofessionnel garanti adopté par l'Assemblée nationale.

Avant qu'il soit examiné par le Conseil de la République, la C. F. T. C. déclare formellement qu'elle ne peut approuver dans ce texte l'indice de référence qui a pour conséquence de bloquer le salaire minimum interprofessionnel garanti.

La commission exécutive constate, une fois de plus, qu'une injustice est créée envers les travailleurs et leurs familles qui, depuis la dernière révision du salaire minimum interprofessionnel garanti, ont eu à faire face à une forte augmentation du coût de la vie.

Paris, le 6 juin 1952.

LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION
26, rue de Montholon, 26
PARIS (IX^e)
Téléphone : TRUDAINE 91-03

Abonnement annuel : 300 francs
Compte chèque postal :
Fédération - Paris 26-44
Assurances-Accidents Paris 1500-18

POUR LA PUBLICITE
s'adresser
AGENCE L R - LES REGIES
93, Champs-Élysées - PARIS (8^e)
Téléphone : BALZAC 06-23 - 06-24

Documentation

Assurance

contre les accidents de bicyclette
causés à des tiers

Une erreur s'est glissée dans la rédaction du résumé du Règlement P. 17 paru dans « Le Cheminot de France », du 26 avril 1952.

« La garantie applicable aux bicyclettes s'étend également aux tandems, vélocars et même vélocouteurs. »

Voici les précisions :
L'article 183 du Règlement P. 17 indique que les agents utilisant des bicyclettes à moteur ou des vélocouteurs peuvent obtenir des facilités d'assurance en s'adressant au Contentieux. Lorsque les intéressés acceptent les conditions proposées, l'assurance est réalisée par voie de polices personnelles.

Il n'en demeure pas moins que les engins à moteur quels qu'ils soient sont exclus de l'assurance collective établie selon les modalités du Règlement P. 17.

Facilités de circulation
des filles majeures célibataires

(Note Pf 6.645 du 31 mai)

Il vient d'être décidé d'accorder un permis par un assimmilation aux ascendants d'agents aux filles majeures célibataires des agents en activité, sous réserve qu'elles demeurent chez l'agent et ne bénéficient pas d'autre part d'un régime de facilités de circulation (étudiantes, infirmes, filles tenant le ménage de l'agent, etc.).

Ces permis devront être demandés sur bordereau 11 P. 4 comme pour les ascendants et bénéficieront des mêmes conditions de validité.

Les mesures ci-dessus prendront effet immédiatement.

A AMSTERDAM, 29 et 30 Avril

IX^e CONGRES de notre FEDERATION INTERNATIONALE

D'importantes décisions y ont été prises en vue de l'élargissement de notre action dans le domaine des transports

La Fédération internationale des Syndicats chrétiens du Personnel des Chemins de fer et Tramways (C. I. S. C.) vient de tenir, à Amsterdam, son IX^e Congrès. La délégation française en a rapporté la meilleure et la plus réconfortante impression, bien qu'elle ait pu très exactement mesurer l'ampleur de la tâche à accomplir pour atteindre les objectifs les plus immédiats imposés par les circonstances à notre mouvement international.

Trois ans ont séparé nos deux derniers Congrès, celui de Nice (septembre 1949) et celui d'Amsterdam. Une aussi longue période ne devait pas manquer d'être fertile en événements susceptibles d'influer sur notre vie syndicale internationale et le rythme de nos réalisations. C'est dire l'importance que revêtaient ces assises au regard des préoccupations qui sont nôtres à toutes sortes de titres.

LE RAPPORT MORAL ET LE RAPPORT FINANCIER

La délégation française s'est donc attachée à faire ressortir du rapport moral, un certain nombre de conclusions susceptibles d'orienter efficacement l'action de la Fédération internationale, dans l'immédiat comme à échéance plus lointaine, l'importance des objectifs que celle-ci s'est fixés exigeant le concours du temps.

Il en a été de même pour le rapport financier. Les positions prises l'ont été en fonction des nécessités d'une action de longue haleine visant à l'élargissement progressif, d'une part, de la zone d'influence et de pénétration du mouvement; d'autre part, des assises mêmes de l'organisme par l'extension de son domaine professionnel. C'est dans cet ordre de préoccupations que s'inscrit le double souci qui a dominé les travaux du Congrès :

1^o Reconquête du terrain perdu en Europe du fait des bouleversements politiques survenus depuis l'avènement du fascisme italien et de l'hitlérisme, création de nouvelles zones d'influence à travers le monde;

2^o Constitution au sein de la C. I. S. C. d'une Fédération générale des Transports englobant, avec le Rail, la Route, l'Air et la Navigation intérieure, voire la Marine marchande.

Toutes ces réalisations sont en marche. C'est là un des premiers acquis du Congrès.

Certes, la reconstitution des puissantes fédérations allemande et italienne ne dépend pas directement de nous. En Allemagne, comme en Italie, les syndicalistes d'inspiration chrétienne disposent d'une certaine liberté de détermination et nous n'entendons nullement forcer leur décision. Mais le syndicalisme unique s'est instauré dans ces pays sous l'empire de circonstances exceptionnelles, d'ordre intérieur et d'ordre extérieur, telles que nous avons peine à croire à sa solidité. Des fissures sont d'ores et déjà visibles dans ces édifices imposants : tôt ou tard, librement, nos camarades embrigadés sous la houlette marxiste rejoindront nos rangs. Nous voudrions pouvoir en espérer autant pour nos amis tchécoslovaques, hongrois et polonais barricadés derrière le « rideau de fer ». Si nos informations sont exactes, le doux régime qu'ils connaissent ne les a pas précisément convertis au dogme d'unité.

Dans l'attente de ce grand regroupement qui échappe pour l'instant à ses initiatives, notre Fédération internationale déploie tous ses efforts de propagande dans diverses contrées du monde où la C. I. S. C. a elle-même, d'ores et déjà, pris pied : Irlande, Amérique latine, Canada. Par ailleurs, le mouvement syndical chrétien cheminot se développe à travers les territoires dépendants que nous appelons en France « territoires d'outre-mer » (Afrique du Nord, A. O. F., A. E. F., Cameroun, Togo, Congo belge, Madagascar, la Réunion, etc.), sous l'impulsion des organisations métropolitaines et dans leur propre sein.

Le Congrès d'Amsterdam devait aussi permettre de franchir une étape importante sur la voie d'une réalisation qui nous tient particu-

lièrement à cœur : la réunion dans une Fédération nationale unique des organisations syndicales chrétiennes, groupant du personnel des transports. Certaines Fédérations nationales ont déjà opéré ce regroupement, en partie tout au moins. En France, la question est posée : il ne dépend pas des cheminots qu'elle reçoive une solution, ceux-ci étant tout acquis à l'idée d'un tel regroupement dont l'opportunité ne se conteste pas.

La présence au Congrès d'une délégation de nos camarades de l'Air, conduits par COLOMB, facilita grandement les choses au point qu'une résolution put être prise constituant d'ores et déjà une section « Air » à l'intérieur de la Fédération.

En ce qui concerne la Route, l'existence, à la C. I. S. C., d'une Fédération des « Transports et Industries diverses » groupant un certain nombre d'organisations nationales de personnel routier, pose le problème des conditions de « transfusion » qui ne peut être aussi facilement résolu que celui de l'intégration pure et simple du personnel des réseaux aériens. Il n'en fut pas moins décidé que toutes dispositions utiles seraient prises par le Secrétariat en vue de résoudre le plus rapidement possible ce problème en étroite liaison avec la C. I. S. C.

LA PARTICIPATION DU PERSONNEL A LA GESTION DES ENTREPRISES

Préluant aux travaux du Congrès de la C. I. S. C. qui doit se réunir à La Haye, au début de juillet, notre Congrès cheminot s'est penché sur l'importante question de la participation des travailleurs à la gestion de l'entreprise. Sur rapport de Léon DELSERT, l'assemblée s'est prononcée dans un sens favorable à la poursuite des expériences en cours dans le domaine du Chemin de fer, quelque imparfaites qu'aient été les formules adoptées jusqu'ici et malgré l'insuffisance notoire des résultats acquis.

Nos assises fédérales des 23, 24 et 26 mai devaient confirmer, du côté français, la justesse des positions prises. La présence de représentants syndicaux au sein du

Conseil d'administration de la S. N. C. F. reste, en tout état de cause, utile et profitable aux intérêts dont nos organisations professionnelles ont la charge, le rôle des administrateurs ouvriers doit-il se borner parfois à la sauvegarde des droits acquis.

LEON DELSERT SUCCEDE A GARNIER COMME PRESIDENT DE NOTRE FEDERATION INTERNATIONALE

Admis à la retraite le 1^{er} juin de cette année, notre camarade GARNIER a dû abandonner les importantes fonctions qu'il remplissait depuis 1946 à la tête de notre Fédération internationale. A l'unanimité, le Congrès a maintenu à la France le mandat présidentiel, en le confiant à Léon DELSERT qui succède ainsi à GARNIER comme président de notre Fédération française et comme président de l'Internationale cheminote C. I. S. C.

La passation des pouvoirs a eu lieu au cours de la séance de clôture du Congrès, le 30 avril. Elle a donné lieu à une émouvante cérémonie où fut évoquée la longue et belle carrière syndicale du président sortant. Les délégations étrangères se sont exprimées par la bouche du vice-président STOFFEL et Léon DELSERT a fait l'éloge de son prédécesseur auquel il doit sa vocation syndicale, ayant été, à l'origine de sa vie militante, son disciple et collaborateur sur le Réseau du Nord.

Mme GARNIER, présente aux côtés de son époux, fut associée à l'hommage qui lui était rendu par la Fédération internationale tout entière et qui fut matérialisé par un cadeau souvenir d'un symbole vraiment cheminot : une montre suisse de haute qualité.

Le Congrès fut suivi, le 1^{er} mai d'une promenade en car à travers les plus jolis paysages de Hollande ornés, à cette époque de l'année, de leur splendide parure de fleurs. Nous ne saurions trop remercier nos camarades hollandais pour cette heureuse détente offerte par eux aux congressistes, de même que pour l'accueil si parfait, si cordial reçu à Amsterdam tout au long des travaux du Congrès.

A. PAILLIEUX.

Pas de publicité tapageuse
Pas de mouton à 5 pattes !

mais des meubles
à des prix normaux

SALLES A MANGER
CHAMBRES A COUCHER
MEUBLES LAQUES
LITERIE - BOIS BLANC

AUX SALLES DE VENTE
RIVOLI

68, rue de Rivoli, 68
(Dans la cour) M : Hôtel-de-Ville

INNOVATION

Ouverture
d'un rayon spécial de
TROUSSEAUX COMPLETS
couvertures couvre-pieds

Demander M. RENÉ, directeur
LARGES FACILITES de PAIEMENT
RIEN à verser à la COMMANDE
pour le Personnel CHEMINOT

Nous attirons l'attention de nos lecteurs SUR LES ETABLISSEMENTS

E. MUGLER fils

à VALENCE (Ain)

FABRIQUE
D'HORLOGERIE
BIJOUTERIE

GRAND CHOIX DE
BIJOUX POUR MARIAGES

Montres pour Hommes et pour Dames
Chaines, Médailles, Colliers,
Bagues, Boucles d'oreilles,
Bracelets, etc., etc.

ENVOI FRANCO sur demande
des Catalogues et d'échantillons
sur choix

CADEAUX

Horlogerie
Garantie

FACILITES & CONDITIONS SPECIALES A NOS ADHERENTS

Montres, couronnes
Couteaux à table,
CARILLONS,
CYCLES de PRECISION
Jumelles - Stylographes
MACHINES A COUDRE
ARMES, PHONES, T.S.F., PHOTO

CREDIT AU
GRÉ DU CLIENT

BUVEZ DU BON VIN

VINS de table exquis 10° à 13°
Banyuls - Grand-Roussillon - Grenach
et Vins Vieux Supérieurs de bouteille
QUALITE - PRIX - LOYAUTE
PRUNAC et THOMAS
Vins à PERPIGNAN (P.-O.)

La plus IMPORTANTE PRODUCTION FRANÇAISE de CONDENSATEURS
POUR TOUS USAGES INDUSTRIELS RHEOSTATS - RESISTANCES

SAFCO-TREVOUX

Société anonyme au capital de 191.992.500 francs
40, rue de la Justice, 40 - PARIS - Téléphone MENilmontant 96-20

et vous aussi
vous voudrez profiter
des grandes facilités de paiement
réservées aux FONCTIONNAIRES

LES PLUS LONGS CREDITS
RIEN A PAYER D'AVANCE

MEUBLES - CYCLES - MACHINES - COUDRE
CHAUFFAGE - REFRIGERATEURS
T.S.F. - FOURRURES - VÊTEMENTS POUR
HOMMES, DAMES ET ENFANTS - ETC.

ENFANTS DE LA CHAPELLE

Tout à crédit je le rappelle... 14, rue de la Chapelle
CATALOGUES FRANCO sur DEMANDE - INDIQUEZ ARTICLES DESIRÉS

LES BEAUX MEUBLES
DE FABRICATION GARANTIE

LARODIE HOUNAU

162, rue de Charenton, PARIS
Métro: Reuilly-Diderot
Téléph. : DID 89-15

Remise 10 % au Personnel de
la S. N. C. F.

FACILITES DE PAIEMENT.

PORCS 3 pour 9.900 fr. franco plus gros 5.000 francs pièce
Vente à crédit toutes races et poids
BÉTAIL vite gras vitamine pour repas gratuits
Ech. cat. photo. Ecr. PEL, Toury (E.L.)

Notre 23^e Congrès Fédéral

COMPTE RENDU DES SEANCES

SEANCE DU VENDREDI MATIN 23 MAI

Maurice GARNIER prononce le discours d'ouverture du XXIII^e Congrès fédéral.

Le Président fédéral rappelle le chemin parcouru par la Fédération au cours de cette longue période qui a vu se dérouler nos précédents congrès. Si nous sommes sortis victorieux de tant de difficultés accumulées : guerre mondiale, incompréhension et sectarisme des adversaires, nous le devons pour une large part au dévouement et à la générosité des militants et à la solidité d'une doctrine qui nous a tous aidés à mener notre action.

Maurice GARNIER invite les congressistes à faire preuve, dans leurs interventions, de cordialité et de bon humour.

Abordant ensuite le programme du Congrès, il en souligne les différents aspects : au rapport moral, le compte rendu de l'activité fédérale pendant les deux années écoulées ; au rapport d'orientation, le programme de travail pour l'avenir.

La situation présente est une situation difficile dans un climat général, politique et social, qui n'est pas favorable à la classe ouvrière.

Nos discussions sur les Comités mixtes seront principalement orientées vers la co-gestion de notre entreprise. Il s'agit là d'une revendication essentielle qui consacre un principe qui nous est cher : « Réaliser l'égalité entre les hommes. »

Après ce discours longuement applaudi, GARNIER ouvre la discussion sur le Règlement du Congrès.

NECPOUX (Cadres Paris S.E.), VAL (Cadres Paris Est), BRUS (Paris R.D.) se succèdent à la tribune.

Après la réponse de PAILLIEUX et les nouvelles interventions de GHARRIER (Cadres Paris Est), DESPRES (Paris R.D.) et DREUJOU (Tours), le Règlement du Congrès est adopté.

Les congressistes vont maintenant se répartir dans les différentes commissions pour l'étude des rapports particuliers.

SEANCE DU SAMEDI MATIN 24 MAI

Président : BISBARRE (Lyon), assisté de CHEYUTTE (Tunis) ; secrétaire de séance : LARNAUD (Paris S.O.)

BONNEAU donne lecture du rapport financier au cours duquel il souligne les progrès réalisés par les Unions.

YON (Paris Est) lit le rapport de la Commission de contrôle.

PICARD (Le Tréport) met en relief les difficultés des petits syndicats.

RIOCREUX (Saint-Etienne) n'est pas d'accord avec les modifications de cotisations en cours d'année et demande l'unification des cotisations.

LEPOIVRE (Paris R.G.) a noté une différence importante entre les chiffres donnés par le trésorier fédéral et ceux avancés par les représentants de l'Union Est à la Commission des statuts.

ROBINEAU (Larochette) demande que le taux des cotisations soit fixé à une heure de salaire.

TILLARD (Valenciennes) réclame au nom de son syndicat la création d'une Caisse de résistance avec une cotisation forte.

VAL (Cadres Est) précise la position de son Union : cotisations versées au cours d'un même exercice.

BONNEAU donne les précisions demandées et indique que les cotisations sont fixées non par la Fédération, mais par les syndicats eux-mêmes. La Commission administrative a pris des dispositions pour que les éventuelles augmentations de cotisations n'interviendront qu'en janvier et juillet. Il met les choses au point à propos des versements des Unions Ouest et Est. La question de la Caisse de résistance sera reprise au rapport moral.

BISBARRE salue Maurice BOULADOUX qui prend place à la tribune.

Le rapport financier est adopté à l'unanimité.

PAILLIEUX souhaite la bienvenue à Albert SCHMITT, président de l'Union A. L. et à BERTHOLA, spécialiste des transports à la Fédération des Employés du commerce et de l'industrie.

NICKMILDER apporte quelques précisions au rapport moral pour combler des lacunes et tenir compte des événements survenus depuis sa rédaction.

La situation encourageante de nos syndicats au Maroc appelle une mention spéciale : les succès remportés aux élections et la création du syndicat Mer-Niger sont des événements qui méritent d'être signalés.

Il précise l'interprétation qu'il convient de donner à l'expression « Commission de la Convention collective » en fonction des textes réglementaires et invite le Congrès à se prononcer dans le rapport d'orientation sur la position à prendre concernant la prime de fin d'année.

Depuis la rédaction du rapport moral, M. PINAY est devenu le chef du Gouvernement et le Congrès aura à examiner la situation en fonction de cet élément nouveau. Elément d'ordre politique, mais qui a des répercussions sur l'économie et le social.

Sur le programme, nous constatons que la sol-disant baisse des prix se traduit en fait par une stabilisation des prix et un blocage des salaires. En présence d'un effort

de réarmement écrasant pour la nation, les travailleurs doivent veiller pour ne pas faire seuls une fois de plus les frais de cette politique.

Sur l'homme, nous nous souvenons de son passage au ministère des Travaux publics et nous rappelons que deux ou trois de ses promesses restent encore à tenir :

— La discussion d'une véritable Convention collective ;
— Les conclusions de la Commission GELY sur l'harmonisation.

En conclusion, NICKMILDER rappelle la position de la C.F.T.C. et lit la motion du Comité national extraordinaire du 18 mai.

THOMAS (Rennes) demande la discussion immédiate des conditions de notre participation à la journée revendicative du 28 mai. Le parti communiste ayant décidé d'organiser ce même jour une manifestation politique, THOMAS dépose une motion pour un arrêt de travail le 3 juin.

PAILLIEUX propose une autre motion pour le maintien de la date du 23 mai, sans arrêt de travail, la proximité de la date choisie par la C.F.T.C. ne faisant plus assez de temps pour prévenir tous les syndicats en cas de modification.

Divers orateurs interviennent ensuite pour donner leur sentiment sur les motions présentées. Un vote par mandats aura lieu en fin de séance. (Voir résultats du scrutin à la séance de samedi après-midi.)

Le Congrès revient ensuite au rapport moral.

DREUJOU (Tours) : « La Fédération, dit-il, n'a pas de « politique visible des salaires ». Le Syndicat de Tours n'est pas d'accord pour la création d'une Caisse d'A.F. cheminote.

GANEVET (Nantes) désire voir la Fédération s'en tenir à la hiérarchisation actuelle des salaires qu'il juge suffisante. Il voudrait que le fameux rapport de la Commission GELY voit enfin le jour et réclame des mesures énergiques pour faire aboutir les revendications.

BOUQUET (Béziers) demande que l'on tienne compte du climat psychologique pour des opérations dites « d'harmonisations ». Dans le domaine des réformes de structures de la S.N.C.F., BOUQUET aimerait qu'on insiste sur l'aspect « barrière inter-service à abattre ».

ROUBIEU (Marseille) intervient sur l'âge de départ en retraite et voudrait que les comptes rendus des Commissions techniques parviennent plus rapidement.

CRETIN (Dôle) intervient longuement sur l'unité d'action.

NECPOUX (Cadres Paris S.E.), sur le même sujet, pense que l'unité d'action n'a d'efficacité que sur le plan fédéral.

Il aimerait, au sujet des Commissions techniques, connaître la suite donnée aux affaires.

DELOFFRE (Paris S.E.) insiste particulièrement sur les élections prud'homales.

CHEYUTTE (Union tunisienne) fait un bref exposé de la situation tunisienne « Les cheminots, dit-il, paient un lourd tribut à l'émeute : neuf morts et de nombreux blessés dans les attentats. Malgré les difficultés sans nombre, la C.F.T.C. progresse et des musulmans et des Israéliens viennent chaque jour plus nombreux à notre organisation. » CHEYUTTE souligne enfin le caractère injuste du système de rémunération des cheminots tunisiens et, sur le plan général, insiste sur le taux extrêmement faible des allocations familiales.

BURLOT (Paris R.D.) demande la suppression des noms des parlementaires dans le rapport moral.

RAKOTONAINA (Madagascar), après avoir remercié le Congrès de l'accueil fraternel qu'il a reçu, précise les principales revendications des cheminots de Madagascar : ode du travail, minimum vital, code de la famille. Il demande ensuite l'aide compréhensive des Européens pour la formation technique des Malgaches.

CHATAIGNIER (Maroc) expose ensuite la situation des travailleurs au Maroc. Bas salaires, spéculations sur les loyers et surtout absence de droit syndical qui rend la situation des syndicalistes très difficile.

Malgré ces difficultés, la C.F.T.C. enregistre des progrès constants.

BARBE (Algérie) apporte au Congrès le salut fraternel de l'Union algérienne. Le statut des cheminots est en principe celui de la S.N.C.F., mais les lenteurs de l'administration contribuent à entretenir un malaise permanent. Depuis le 10 septembre, la revalorisation des salaires est toujours réglée par acomptes. Il souligne en outre l'injustice du système des prestations familiales et l'orientation anti-française de la C.G.T.

SIRUGUET (Retraités) rappelle ensuite les missions syndicales qu'il a accomplies durant son séjour en Afrique du Nord et rend un vibrant hommage aux militants qui, sur place, se dévouent sans compter au service des travailleurs.

HEURTEAUX (Hellelmes) plaide avec ferveur la cause des jeunes.

Abordant ensuite le problème de la Caisse de résistance, il rappelle les décisions du précédent Congrès et donne quelques précisions sur les réalisations des U.D. du Nord et du Pas-de-Calais. Il réclame le vote d'une résolution ayant le caractère d'une décision pour l'institution d'une Caisse fédérale de résistance.

BOULADOUX, secrétaire général de la Confédération, dans son intervention constate et souligne la présence de nombreux jeunes au Congrès, leur dynamisme. La volonté des cheminots d'être « de la classe ouvrière », comme un orateur l'a dit précédemment, est un encouragement pour la Confédération qui est fière de pouvoir compter sur une grande Fédération bien organisée, une véritable Fédération ouvrière.

« L'Humanité » vient d'annoncer une manifestation politique pour le 28 mai. BOULADOUX unanimement applaudit, dénonce cette manœuvre de division de la C.G.T. et du P.C., alors que depuis quinze jours la

C.F.T.C. a décidé de faire de cette journée une grande journée revendicative.

SEANCE DU SAMEDI APRES-MIDI 24 MAI

Président : PILLOT (Le Mans), assisté de RICHARD (Marseille), secrétaire de séance.

PILLOT donne le résultat du scrutin secret sur la motion de Rennes pour la journée du 28 mai : Pour : 102 ; contre : 402 ; nul : 1.

Il y a encore vingt-neuf orateurs inscrits sur le rapport moral. PILLOT demande de la concision.

RIOCREUX (Saint-Etienne) vient plaider la cause des non-reclassés et particulièrement des chefs de train.

BRUS (Paris R.D.) demande qu'une position nette soit prise sur la notation Mérite et les réquisitions, proteste contre les dérogations exceptionnelles aux T.A. et demande que la S.N.C.F. ne passe de marchés qu'avec des entreprises à jour avec la sécurité sociale.

EMERY (Oullins) critique l'arrivée tardive du rapport moral et le peu de cas fait par la Fédération des nombreux appels de son syndicat en faveur d'une action plus énergique.

VACHON (Sotteville) plaide la cause des ouvriers et réclame une tranche d'harmonisation en leur faveur. Il insiste pour que l'on donne suite aux travaux des Commissions techniques. Il réclame en outre une réforme du service médical.

TILLARD (Valenciennes), à propos des Caisses d'Allocations familiales, déclare que celles-ci devraient être gérées par les seuls salariés.

DABAN (Pau) réclame l'échelle mobile pour tous les salaires et des garanties contre la baisse des salaires. Il dépose une motion dans ce sens.

HUZ (Gretz) intervient sur les primes de productivité.

PICARD (Le Tréport) et ROUSSEAU (Paris R.G.) réclament une politique familiale adaptée aux conditions présentes avec des prestations normales (application de la loi).

CONNESON (Romilly) n'est pas d'accord avec CHAPLAIS sur les travaux passés à l'industrie privée.

AGNUS (Neisy) est d'accord pour faire un effort pour les élections prud'homales. Il voudrait des précisions sur les réquisitions et enfin insiste sur le danger des sections syndicales unilatérales.

VAL (Cadres Paris Est) insiste pour un bon fonctionnement des C.T. avec les cadres et les exécutants et fait part de ses craintes concernant les projets de réorganisation de la S.N.C.F.

FAIVRE (conseiller fédéral) et HOUGET (Moriaux) insistent auprès du Bureau fédéral pour obtenir des audiences plus fréquentes pour les roulants M.T.

BARBEZ (Hellelmes) dénonce la politique de réaction sociale du Gouvernement. Il propose une motion.

DAVID et GAUGE (Retraités) interviennent ensuite, l'un pour remercier la Fédération pour les résultats obtenus, l'autre pour inviter tous les syndicats à épauler l'Union fédérale.

BUTET propose une motion d'ordre :

— Clôture de la discussion sur le rapport moral dans une demi-heure ;
— Consacrer une demi-heure aux statuts.

Et passer à l'élection du Conseil fédéral.

Contre : 10 ; abstentions : 10. Adopté.

SIRUGUET (Retraités), dans son intervention, insiste sur le fait que l'opération du 1^{er} décembre 1951, qui s'est surtout appuyée sur l'indemnité de résidence, n'a pas permis les répercussions souhaitables sur les retraités.

LE POIVRE (Montrouge) demande avec insistance à la Fédération de se préoccuper en priorité du sort des ouvriers du M.T. qui, actuellement, gagnent de 10.000 à 15.000 francs de moins par mois que leurs camarades de l'industrie privée.

HUET (Caen) intervient sur les zones de salaires pour réclamer une seule zone par département ou par arrondissement. Abordant la question de l'unité d'action, il insiste particulièrement sur la scission qui vient de se produire au sein du mouvement « l'Unité ». Il demande en outre la réunion des délégués dans les comités mixtes en commissions par spécialités.

BOUDOT (Nevers) demande une liaison plus étroite entre cadres et exécutants.

BERARD (Conflans) n'est pas d'accord avec la suppression des comités mixtes des sections V.B.

VACHERAND (Paris - Est) proteste au sujet de la Commission technique Ex. (le P.V. n'a pas encore été expédié aux délégués). La fusion des spécialités ne donne pas satisfaction aux intéressés, etc.) Il réclame une action énergique en faveur des camarades des T.O.M. et particulièrement pour le Code du travail.

PILLOT : « La discussion du rapport moral est close, la parole sera donnée pour réponse à Léon DELSERT pour les questions de rémunération et à NICKMILDER pour l'ensemble du rapport. »

Léon DELSERT. Sur l'ensemble des critiques formulées pour la politique des salaires, déclare que notre position a été constante et a été commentée et expliquée dans le journal et les circulaires fédérales.

Avec la C.F.T.C., nous revendiquons sur le plan général une revalorisation du minimum interprofessionnel garanti et nous nous efforçons de faire en sorte que le minimum se rapproche du minimum vital.

Dans la profession, après avoir constaté que la grille 100-770 n'a jamais été que théorique, nous revendiquons une grille 100-600 qui nous rapprocherait des autres secteurs nationalisés. Il rappelle que la grille 100-770 a été voulue par la C.G.T. alors que, dès l'origine, nous en ré-

clamons une plus modeste mais réellement appliquée. Nous nous efforçons, en outre, de faire rendre justice aux ouvriers dont la situation est pratiquement difficile. Sur le plan de l'indemnité de résidence, nous réclamons un traitement résidentiel comptant pour la retraite. Ainsi nous défendons les retraités (l'agent de l'échelle 5 ne reçoit en réalité actuellement qu'une pension correspondant approximativement au coefficient de la fin de l'échelle 2). Tout cela, qui donne les grandes lignes de la politique fédérale en matière de salaires, n'a jamais dû être modifié.

Sur l'échelle mobile, nous n'avons jamais accepté et n'accepterons jamais qu'elle puisse jouer dans la baisse. Cette mesure prévue en Belgique vient d'ailleurs de se révéler difficilement applicable.

Nous basant sur l'accroissement de la productivité des cheminots, nous avons réclamé une prime d'exploitation au titre de l'exercice 1951. Rien n'est encore fait et nous ne voulons pas annoncer un succès avant d'avoir la certitude de la réalisation, mais nous pensons que de sérieux points ont été marqués, qui nous permettent les plus grands espoirs.

Léon DELSERT rappelle ensuite ce qui a été fait par la Fédération (la première) en faveur des contrôleurs de route (calcul des pensions), puis passant au journal, il n'a pas d'objection à ce que des articles de portée générale soient publiés, mais il rappelle que la C.F.T.C. donne toutes les informations dans « Syndicalisme » et souligne que le journal professionnel ne doit pas remplacer l'organe fédéral. Au sujet de la publicité, il indique les prix élevés de papiers et de tirages des journaux au moment de la réalisation, mais nous pensons que de sérieux points ont été marqués, qui nous permettent les plus grands espoirs.

Léon DELSERT rappelle ensuite ce qui a été fait par la Fédération (la première) en faveur des contrôleurs de route (calcul des pensions), puis passant au journal, il n'a pas d'objection à ce que des articles de portée générale soient publiés, mais il rappelle que la C.F.T.C. donne toutes les informations dans « Syndicalisme » et souligne que le journal professionnel ne doit pas remplacer l'organe fédéral. Au sujet de la publicité, il indique les prix élevés de papiers et de tirages des journaux au moment de la réalisation, mais nous pensons que de sérieux points ont été marqués, qui nous permettent les plus grands espoirs.

NICKMILDER répond sur l'ensemble et tient à souligner les points principaux des interventions.

Il souligne qu'un gros effort a été fait dans le domaine des Commissions techniques et qu'il ira en s'accroissant avec les efforts de CHAPLAIS, responsable de ce très important secteur.

Aux camarades de l'Afrique du Nord et des territoires d'outre-mer, il souligne combien leurs préoccupations sont celles de la Fédération, qui n'ignore rien des difficultés de leur tâche. Chargé de ce département, il y apportera toute son activité.

Il enregistre la demande de ROUSSEAU de la création d'une Commission des problèmes familiaux et demande à la Commission des vœux d'en tenir compte.

Sur la réquisition, il souligne tout ce qu'il en a dit dans le rapport moral, rappelle que le droit de grève est inscrit dans la Constitution, mais que le Parlement jusqu'ici s'est refusé à en fixer les modalités. La Confédération a étudié le problème, mais il est apparu, en conclusion de divers projets qui avaient été élaborés, que, dans le climat actuel, il serait dangereux pour une organisation syndicale de faire des propositions en ce domaine, aussi bien étudiées qu'elles soient.

La véritable solution du problème, c'est un renforcement de notre organisation syndicale qui, dans le cadre d'un syndicalisme uniquement professionnel et totalement indépendant, saura imposer ses vues.

Sur l'unité d'action, NICKMILDER rappelle toutes les initiatives que nous avons prises en ce domaine et qui se sont toujours finalement, à plus ou moins brève échéance, heurtées à la mauvaise foi de nos partenaires, comme l'indique le rapport moral qui relate minutieusement les conversations et les accords conclus dans les deux années écoulées. Chaque fois que nous pensions arriver à ce qui est pour nous le seul objectif de l'unité d'action — une défense commune de nos salaires et de nos conditions de travail — nos interlocuteurs essayèrent de détourner l'entente de son véritable but, et, si nous voulions continuer à défendre nos camarades efficacement, nous ne pouvions le faire qu'en reprenant notre liberté. Nous avons, dans le rapport moral, rappelé les conditions d'une véritable et profitable unité d'action. Nous restons disposés à toutes les ententes si ces conditions sont réalisées.

Sur les rapports avec la politique, NICKMILDER rappelle notre ligne de conduite — totale indépendance que nous avons prouvée dans les faits à différentes reprises, interventions normales auprès des parlementaires et rapports normaux avec les partis politiques pour leur faire connaître nos points de vue au moment de la discussion et du vote de lois économiques ou sociales ; c'est ce que nous avons fait au moment du projet de loi-cadres, c'est ce que la

Confédération a fait pour l'échelle mobile, mais non subordination du syndicalisme à la politique d'un parti.

Aux camarades d'Oullins, NICKMILDER répond que leur position a fidèlement été indiquée au Bureau fédéral, à la Commission administrative et au Conseil fédéral, mais que, devant toutes ces instances, de même qu'au Congrès dans le vote intervenu dans la matinée sur la motion présentée par certains syndicats de l'Ouest, la majorité n'a pas adopté les vœux du syndicat d'Oullins.

NICKMILDER indique enfin que la constante préoccupation du secrétaire fédéral depuis deux ans a été de mettre une technique bien au point au service de l'idéal qui nous a fait donner notre adhésion à la C.F.T.C.

Nous travaillons ainsi pratiquement à la prise de conscience demandée par DREUJOU et nous entendons placer la Fédération en tête de la lutte ouvrière.

En conclusion, rappelant que le rapport d'orientation permettra aux uns et aux autres de prendre position, le Secrétaire général adjoint demande au Congrès, au nom du Bureau fédéral, de voter le rapport moral.

PILLOT met le rapport moral aux voix : Il est adopté à la très grande majorité (contre, 19 ; abstentions, 18).

La discussion est ouverte sur la modification des statuts ; PILLOT propose de limiter le temps de parole à deux minutes par orateur. Le Congrès est d'accord.

HUET (Caen) n'est pas d'accord avec les propositions des syndicats de l'Est et demande le statu quo.

LA MOUREUX (Orléans) insiste pour que les régions momentanément en retrait obtiennent une représentation minimum.

FAUCHARD (Paris R.G.) n'est pas d'accord non plus avec l'Est.

FASSINOTTI (Cadres Paris S.E.), qui ne l'est pas davantage, insiste pour le maintien de la représentation des cadres au Conseil fédéral et propose le statu quo.

HUZ (Gretz) et VAL (Cadres Paris Est) défendent la position de l'Est sur la représentation proportionnelle des Unions au Conseil fédéral.

ARMANET (Nîmes) demande le statu quo.

DREUJOU (Tours) insiste sur la nécessité d'une représentation minimum au Conseil fédéral des Unions couvrant un vaste territoire et qui n'ont pas encore pu atteindre des effectifs aussi importants que d'autres.

VACHERAND (Paris Est) souligne l'importance des effectifs de l'Union A.L. et propose de compenser pour les cadres la perte prévue dans le projet Est en donnant aux cadres cinq conseillers fédéraux au titre des Commissions techniques.

ZILINSKY (Creil) préconise le statu quo et demande le vote par mandats.

POLLET (Paris S.E.) n'a pas d'objection à la création d'une commission financière.

DABAN (Pau) estime la représentation des cadres suffisante.

LIENART (Cadres Serv. cent.) insiste sur le caractère de Fédération d'industrie de notre organisation. Il souligne l'efficacité de cette structure sans méconnaître que la cohabitation des cadres et des exécutants dans une même organisation pose des problèmes, mais présente d'incontestables avantages pour tous. La volonté de servir l'ensemble de la corporation doit être le lien indispensable. Le Congrès a encore beaucoup à faire, ne sacrifions pas l'essentiel à l'accessoire.

CHARRIER (au nom des syndicats de l'Est) abandonne la position en ce qui concerne les articles 7 et 18 et demande que les Unions ayant les effectifs les plus importants soient mieux représentées au Conseil fédéral sans toucher à la représentativité des autres.

PAILLIEUX met en relief les concours précieux des cadres dans la vie de la Fédération et insiste sur la nécessité d'une représentation minimum à toutes les Unions.

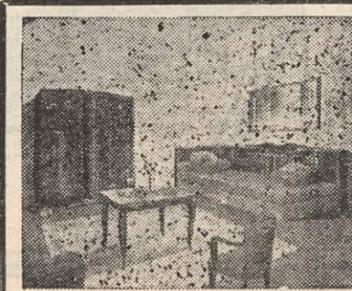
VACHERAND (Paris Est) demande un scrutin secret.

(Suite page 4)

MOTION SUR LA CAISSE DE RESISTANCE

présentée par HEURTEAUX
du Syndicat d'Hellelmes
et adoptée par le Congrès

Le Congrès décide de la création d'une Caisse fédérale de Résistance et donne tous pouvoirs à la Commission administrative pour établir le règlement de fonctionnement dans le délai de 6 mois.



CHEMINOTS
visitez cette FABRIQUE
200 MODELES EXPOSES
USINES FRANÇAISES
DU MEUBLE

A. GILLEN * * *
176, rue de Charonne (XI^e)
Métro : BAGNOLET - Autobus 76
Tél. : ROQ. 39-07 - 00-07

PRIX ET GARANTIE DE FABRIQUE - REMISE TRÈS IMPORTANTE
CONDITIONS SPECIALES ET TOUTES FACILITES SUR DEMANDE
FOURNISSEUR DES MINISTRES DU TRAVAIL ET DE L'AIR

CYCLES BALLIS
MANUFACTURE DES
SI-ETIENNE
3, R. BERNARD PALISSY
PARIS
9 bis, Bd FILLES-DU-CALVAIRE
RENNES
2, R. MOTTE-PICQUET
GARANTIS 5 ANS
CATALOGUE GRATUIT
VENTE DIRECTE DU FABRICANT

Compte rendu des Séances du Congrès

(Suite de la 3^e page)

La proposition des syndicats de l'Est recueille 154 voix, contre 387 et un bulletin nul. Elle est donc rejetée.

SEANCE DU DIMANCHE MATIN 25 MAI

Président : MANCIAUX, assisté de Mlle VAUGEOIS (Caen) et RAKOTONIAINA (Madagascar); secrétaire de séance : BAYLE (Services centraux). PAILLIEUX invite le Congrès à se prononcer sur l'adjonction d'un article 39 aux statuts (création d'un Comité budgétaire). MANCIAUX met aux voix la proposition, qui est adoptée.

NICKMILDER donne lecture des propositions des Unions pour le Conseil fédéral. Adopté moins 3 abstentions et 2 contre.

BALMES (Paray-le-Monial) explique son vote hostile.

MANCIAUX soumet à l'approbation du Congrès la liste des membres de la Commission de contrôle : FUEHNER George (A.L.); LARNAUD André (S.O.); YON Edouard (Est); ALANOT André (S.E.); BRUNEBARBE Jules (Nord); OUIV Georges (M.); BRUS Claude (Ouest); REVERRE André (Cv). Adopté.

BUTET présente le rapport d'orientation. Il souligne l'importance de ce rapport qui doit fixer la politique fédérale pour les deux années à venir et qui, précise-t-il, aurait dû être le plus important du Congrès. Il n'est pas possible de tout

Sur l'orientation du syndicalisme, si syndicalisme révolutionnaire signifie action violente pour installer un parti au pouvoir, nous ne pouvons pas être d'accord. Sur l'unité d'action, le Congrès devra dire clairement comment il faut envisager la politique fédérale dans le chapitre moyen d'action. Sur les problèmes internationaux, d'accord avec NICOLAS.

MANCIAUX met aux voix : contre, 4; abstentions, 2. Adopté.

VAL (Cadres Paris Est) aborde la question des salaires. Dans l'immédiat, l'expérience PINAY aurait pu redonner espoir aux travailleurs mais le manque de fermeté du Gouvernement, principalement à l'égard du secteur de distribution, laisse craindre un échec qui décevra une fois de plus la classe ouvrière. La C.F.T.C. doit donc se préoccuper toujours des revendications de salaires et particulièrement de la revalorisation du minimum interprofessionnel garanti qui devra devenir véritablement vital. Sur l'harmonisation, les militants aimeront savoir où en est la question.

DEBANDE (Bar-le-Duc) revient sur l'harmonisation pour souligner la complexité du problème et réclamer des positions souples pour éviter les erreurs.

LEPOIVRE (Montreuil) demande une meilleure rémunération pour les ouvriers, vraiment trop en arrière, comparativement aux autres secteurs.

L'harmonisation doit apporter quelque chose de substantiel aux ouvriers, mais les différentes phases de cette opération devront se réaliser à l'occasion de revalorisation de salaires affectant tous les emplois. D'accord évidemment, avec DEBANDE, pour réclamer une formule très souple d'application. De plus, nous devons nous orienter vers une réforme de notre système de rémunération dans le sens d'une simplification et vers la réduction des abattements de zones.

MANCIAUX met aux voix : contre, 30; abstentions, 7. Adopté.

La séance est suspendue quelques instants pour la première réunion du Conseil fédéral. A la reprise, MANCIAUX salue au nom du Congrès Gaston TESSIER, président confédéral.

VACHERAND (Paris-Est). Sur la réorganisation des Transports. Nous ne pouvons pas nous opposer au progrès mais nous devons être vigilants pour que les mesures ne soient pas prises systématiquement sur le dos du personnel.

AUBARD (S.C.E.T.A.) expose la situation du personnel de cette filière. Il semble que par la bande on tende à priver un nombre toujours croissant de travailleurs des avantages particuliers à la profession. Il demande que le Conseil fédéral étudie particulièrement cette affaire.

PAILLIEUX explique sa position et celle des militants syndicalistes représentant le personnel au Conseil

se substitue au texte du rapport sur ce point.

CLARY (Tergnier) et BERARD (Confians) demandent la suppression des majorations et institution d'une prime de fin d'année égale à 11 % du traitement.

BUTET accepte la motion de la Commission pour remplacer le texte du rapport.

Sur la prime de fin d'année, il demande une délégation de pouvoir au Bureau fédéral.

NICOLAS, en complément d'information, rappelle les positions des différentes organisations syndicales sur la P.F.A.

MANCIAUX met aux voix la motion de la Commission après distinction de la question « P.F.A. ». Cette motion est adoptée à l'unanimité moins une voix.

« Le Congrès est-il d'avis de laisser au Bureau fédéral l'initiative de la position à prendre, relativement à la P.F.A. ? » Le Congrès est d'accord à la grande majorité (contre, 32; abstentions, 3).

ROUSSEAU (Paris R.D.) intervient sur la participation à la gestion, et demande une véritable promotion ouvrière collective.

EMERY (Oullins) donne lecture d'une motion de son syndicat sur la participation à la gestion.

CHARRIER souligne l'insuffisance des Comités mixtes dans la participation à la gestion et critique la composition du Conseil d'Administration de la S.N.C.F. Il voudrait que la fonction de Secrétaire général de l'organisation ne se cumule pas avec celle d'Administrateur.

BUTET se déclare d'accord avec ROUSSEAU, mais ne pense pas que la solution préconisée par CHARRIER soit efficace. Il souligne l'action de PAILLIEUX notamment au sujet de la prime d'exploitation de 1951.

MANCIAUX met aux voix : Sur le cumul des fonctions d'Administrateur et de Secrétaire général, le Congrès est d'accord (contre, 10; abstentions, 4). L'ensemble du chapitre « participation à la gestion » est adopté (contre, 3; abstentions, 5).

HUZ, sur les moyens d'action, n'est pas d'accord avec le rapport et demande un mouvement de grande envergure.

DESPRES évoque le problème de l'unité d'action et de l'unité syndicale.

SCHMITT (Strasbourg) estime que nous n'avons pas à aller au-devant de la C.G.T. Il pense que la question a été mal posée. Il précise que dans son esprit, il ne s'agit pas de refuser à priori toute unité d'action avec la C.G.T. mais de ne pas solliciter cette unité à tous propos.

NICKMILDER appuie dans le même sens.

GUIDI (Marseille) ne partage pas les scrupules de SCHMITT et se déclare hostile à tout rapprochement avec la seule F.O. Il réclame l'unité d'action avec toutes les organisations syndicales.

Le Congrès, à la grande majorité, adopte, à ce sujet, les conclusions du rapport d'orientation.

HEURTAUX (Hellemeux) présente la motion sur la Caisse de résistance, que MANCIAUX met aux voix : elle est adoptée.

L'ensemble du rapport est finalement adopté : contre, 11; abstentions, 10.

NICOLAS lit la résolution générale, que MANCIAUX met aux voix : elle est adoptée à l'unanimité moins 2 abstentions.

A NICOLAS.



Séance du samedi après-midi. De g. à d. : NICKILIER, PAILLIEUX, RAFFOUX, PILLOT, CHATAIGNIER, L. DELSERT

prévoir et il est nécessaire de laisser au Bureau fédéral une certaine initiative dans un cadre tracé.

CLARY (Tergnier) insiste particulièrement sur l'orientation dans le sens de la Paix et la nécessité d'une action politique.

HUET (Caen) demande la création d'une Commission fédérale de l'orientation.

RAMÉON (Tours) Le rapport est parvenu bien tard pour une étude sérieuse, réclame un syndicalisme plus actif et insiste sur l'unité d'action.

NICOLAS (Paris S. E.) pense que pour réaliser la grande Fédération des Cheminots telle que Maurice BOULADOUX l'a définie à la séance précédente. Notre action doit être très dynamique et doit associer plus intimement encore les militants de base et l'ensemble des cheminots aux grandes revendications de la corporation. Abordant les problèmes internationaux, il insiste particulièrement sur le Pool européen des transports et réclame une prise de contacts rapide entre Fédérations internationales des Transports de la C.I.S.C. et de la C.I.S.L.

BUTET répond sur ce premier chapitre du rapport sur la politique de Paix. Il faut s'entendre et nous ne sommes pas décidés à accepter la Paix préfabriquée que certains voudraient nous imposer. Il insiste sur les prises de position de la C.F.T.C. et de la C.I.S.C. dans ce domaine.

CLARY (Tergnier) demande le départ en retraite à la limite d'âge pour tous les agents sans distinction de grades.

THEBAULT (Lyon-Cadres) donne au Congrès des informations précises sur la situation comparée des cadres de la S.N.C.F. et de l'industrie. Les cadres seront toujours solidaires des exécutants pour la revalorisation des bas salaires mais ne sacrifient pas inutilement une hiérarchie nécessaire et en fin de compte utile à tous.

FAVRAIS (Rennes) dépose un projet de motion sur la suppression des zones de salaires et sur les primes de production.

DABAN (Fau) réclame la revalorisation du minimum garanti et une pression plus grande pour le vote de l'échelle mobile.

BUTET La politique fédérale devra s'orienter vers une revalorisation des bas salaires et l'attention d'une véritable échelle mobile.

d'Administration de la S.N.C.F. en soulignant le rôle de plus en plus minimisé du Conseil dans son ensemble et de la représentation du personnel en particulier.

TESSIER, dans une brève intervention, insiste sur la place tenue par la Fédération des Cheminots dans la Confédération.

BUTET La coordination n'aurait pas dû amener une compression de personnel si les Pouvoirs publics avaient fait une coordination totale entre les différents modes de transports. Nous sommes prêts à défendre un plan de coordination justifié.

MANCIAUX met aux voix : unanimité.

DEBANDE (Bar-le-Duc), rapporteur de la Commission de Convention collective commente la motion de cette commission et donne, en particulier, des explications sur le projet que la Commission fédérale a mis au point pour la prime de fin d'année. Il demande que la motion de la Commis-

La PEINTURE KEROLINE

est en vente AUX ÉCONOMATS S.N.C.F.

COMPOSITION de la Commission Administrative Fédérale

A. L. — LAUCHER, RUNTZ; Suppléants : MESSNER, CHOLEY.
EST. — NICKMILDER, BOURDERON; Suppléants : CHARRIER, Val, WORD. — L. DELSERT, M. DUBOIS; Suppléants : LEGRAND, BELANGER.
OUEST. — PAILLIEUX, BUTET; Suppléants : HUET, MIGNARD.
S.O. — RASLE, BERTHON; Suppléants : LANSON, LAVOUREUX.
S.E. — NICOLAS, BALLANSAT; Suppléants : NECTOUX, VOYEMENT Médi. — RICHARD, CROUZET; Suppléants : BREMOND, HUELLE.
Scs Cx. — DERVILLEZ, BAYLE; Suppléants : AUBARD, LE DUFF.
Cadres. — LIENART, HAILLANT, FASSINOTTI, BONNEAU; Suppléants : MULARD, DUCRET, LACHIEZE, POIMBEUF.
Commissions techniques. — CHAFLAIS, BURGEVIN, PILLOT, DEBANDE; Suppléants : FAIVRE, HUZ, DELPECH, R. DUBOIS.
Commission féminine. — Mlle FLAMBARD; Suppléante : Mlle CRENELET.
Jeunes. — Mlle NERON; Suppléant : PEUCHOT.
Secondaires. — LEDRU; Suppléant : LESAGE.
T. O. M. — HUITRE; Suppléant : CHATAIGNIER.
Retraités. — GAUGE, LOISELEUR; Suppléants : BROSSARD, ROSSIGNOLE.
Wagons-Lits. — LUCAS; Suppléant : MAESMECKERS.

A L'ECONOMAT



UN DE NOS MODELES CHOISI POUR VOUS : FANTASIE D'ÉTÉ

dessus box couleur entièrement doublé peau Double semelle crêpe, trépointe bourrelet cranté

Du 39 au 45

2.720 fr.

REF. 46.120

Dans le cas où vous auriez besoin d'un renseignement, vous pouvez écrire à M. le Directeur de l'ECONOMAT, 130, rue du Chevaleret, PARIS (XIII^e)

EN MARGE DU CONGRES

notre Camarade

Maurice GARNIER

passé à son tour au Cadre de Réserve de la Fédération

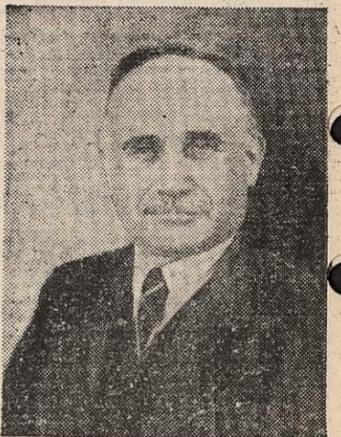
La relève se poursuit...

Après BOUTE et SIRURGUET, voilà qu'à son tour GARNIER nous quitte à l'heure fixée par les règles administratives et le jeu régulier de nos institutions syndicales. Nous, les anciens, qui menons de longue date à ses côtés la lutte syndicale, ne pouvons nous faire à l'idée de ce départ qui laisse un si grand vide parmi nous.

La place que tenait GARNIER au secrétariat était, en effet, considérable. Élément stable d'une équipe sans cesse en mouvement pour faire face aux multiples obligations de notre Centrale dans le domaine de la propagande et celui de la représentation, il assurait en permanence la haute direction de nos services fédéraux. Il y ajoutait des tâches personnelles de première importance : Sécurité sociale, Territoires d'outre-mer, Bureau d'études, etc., et siégeait, depuis l'origine, au C. A. de la Caisse de Prévoyance. Tôt levé, il franchissait l'un des premiers les portes de l'immeuble confédéral et comptait parmi les « attardés du soir » qui ont toujours quelque besogne à terminer alors que l'heure de la débauchée a depuis longtemps sonné.

C'est dire ce que perd le secrétariat fédéral en perdant GARNIER.

Mais la Fédération tout entière perd davantage encore en la personne de ce militant éclairé, aux convictions inébranlables, qui contribua pour une si large part à la pénétration du mouvement syndical chrétien dans notre corporation, à l'organisation méthodique et à l'élargissement



constant du terrain conquis. Compagnon des VIELLEFON, des FLORIMOND LECAT, il fut à l'origine du mouvement sur le Nord, son réseau. Successivement trésorier du Syndicat de Paris-Nord, secrétaire général puis président de l'Union de ce réseau, il devait très rapidement apporter au Bureau fédéral le précieux concours d'une expérience syndicale déjà considérable, secrétaire général de la Fédération en 1937, il en devenait président au lendemain de la Libération.

Grand mutilé de la guerre 1914-1918 (ce qui rendit particulièrement méritoire son action militante), Maurice GARNIER fut l'objet durant l'occupation, de la part du gouvernement de Vichy, d'une proposition dans l'Ordre de la Légion d'honneur. Il eut la fierté et le courage de refuser cette distinction dans le même temps, d'ailleurs, où nous prenions place, lui et moi, au comité de résistance de la C.F.T.C., présidé par Gaston TESSIER. Titulaire de la Médaille militaire, de la Médaille de la Résistance et de la Croix du Mérite social, il attend toujours, hélas ! le ruban rouge promis. Nulle promotion ne serait cependant plus justifiée.

Que cet homme intrépide, à l'âme ardente et au cœur généreux, serve d'exemple à la jeune génération qui monte et sur qui reposera bientôt l'avenir du mouvement syndical chrétien chez les Cheminots.

A. PAILLIEUX.

NOS PRIMES et les comités mixtes

À la suite d'incidents qui ont opposés le personnel à la direction de certains établissements, il est bon de rappeler quelques indications élémentaires afin d'orienter le sens de l'action, de préciser les responsabilités de chacun, de définir le rôle du Comité mixte dans des cas semblables.

Le Comité mixte devrait être avant tout un groupement d'hommes collaborant étroitement et loyalement pour la recherche du bien commun. Ses buts : rechercher les moyens propres à améliorer les conditions d'hygiène, de sécurité, dans lesquelles travaillent le personnel, ainsi que tous les perfectionnements permettant de faciliter le travail et de diminuer la fatigue de l'ouvrier. Il doit également rechercher, tout en sauvegardant les principes énoncés ci-dessus, le meilleur rendement de l'établissement, sa saine gestion et la distribution équitable des résultats de cette gestion. En résumé, tout ce qui intéresse la marche de l'établissement est l'affaire du Comité mixte.

Dans ces conditions, il appartient au chef d'établissement de renseigner exactement tous les membres du Comité des modifications qu'il souhaite apporter et de les discuter avec ceux-ci, tout particulièrement lorsqu'il s'agit de modifications des temps alloués et des méthodes de travail, étant entendu que les suggestions peuvent et doivent émaner également des autres membres du Comité mixte.

Le climat actuel de régression sociale, amène trop souvent des chefs d'établissement à négliger totalement l'avis des Comités mixtes, et à mettre ceux-ci devant le fait accompli.

Quelle que soit la valeur des modifications apportées, cette façon de faire est inacceptable.

Devant cette situation quelle doit être la position des camarades ? D'abord exiger de leurs représentants au Comité mixte, la discussion des solutions envisagées avec l'ensemble du Comité ; ne pas attendre deux mois pour réunir celui-ci, des réunions exceptionnelles pouvant avoir lieu lorsqu'il y a nécessité. L'ensemble des représentants du personnel devra tenir parfaitement au courant les camarades intéressés.

Dans le cas où l'accord ne pourrait se réaliser au sein du Comité mixte, il faut épuiser toutes les possibilités de discussions, en faisant appel à l'autorité supérieure, arbitrage prévu par le règlement d'application, avant de passer à toute forme d'action directe (débrayage notamment).

Celui-ci est toujours durement

sanctionné dans les temps présents, aussi il est indispensable de réfléchir sagement avant de se laisser entraîner par certains, dont le souci primordial est de créer le désordre sans aucune préoccupation pour ce qui suivra.

Le débrayage est l'ultime moyen auquel nous pouvons recourir quand tous les autres ont échoué, mais il faut l'utiliser à bon escient de façon calme et ordonnée, il n'y a que dans ces conditions d'ailleurs qu'il peut aider à gagner la partie.

Si nous arrivons les uns et les autres à donner aux Comités mixtes les moyens de remplir parfaitement leur rôle, nous ferons un grand pas pour l'établissement de la paix sociale, qui ne peut s'accommoder d'une quelconque dictature du patronat, nous assurerons également la bonne marche et la prospérité de l'entreprise pour le plus grand bien du chemin de fer, de ses cheminots et même du pays tout entier.

Jean CHAPLAIS.

BAISSE SUR LE CHARBON à l'Economat

LES NOUVEAUX PRIX DU CHARBON SONT DES MAINTENANT EN VIGUEUR DANS LES DIFFERENTS PARCS DE L'ECONOMAT.

PROFITEZ-EN POUR ACHETER VOTRE COMBUSTIBLE DES MAINTENANT.

C'est en effet la période la plus favorable pour obtenir aux meilleures conditions :

— LES QUANTITÉS
— et le choix (QUALITÉ et CALIBRE que vous souhaitez.

À l'entrée de l'hiver, au contraire, les difficultés d'approvisionnement restent de nouveau à craindre.

MAISON

Offre petite maison rurale à retraité cheminot. Conditions avantageuses. S'adresser VOIRIN, St-Gilles, Langres (Haute-Marne).

EMPLOIS

Deux emplois de chauffeur de chauffage central, station thermique de Brides-les-Bains, saison, logé, nourri, voyage payé et 24.000 francs. S'adresser à FERRAQUET, 42, rue Mirabeau, à Choisy-le-Roi (Seine).

PURS VINS DE CORBIÈRES

Directement de la production. PRIX très avantageux. Marcellin COMBES, Négociant, N° 25 à Lezignan Corbières (Aude). Fournisseur spécialisé des Cheminots.

Comité Mixte Central EXPLOITATION

Après le succès que la C.F.T.C. vient de remporter aux élections des comités mixtes, je tiens très succinctement à rappeler aux camarades qui nous ont fait confiance l'activité que nous avons déployée au cours du dernier exercice, depuis août 1949.

À cet effet, je donne ci-après une liste de questions que nous avons soumises au Comité mixte des Services centraux. L'importance de certaines a fait l'objet de longs débats, mais nous n'avons pas, malheureusement, obtenu que des satisfactions.

Sur d'autres points très importants, mais posés par nos camarades de la C.G.T. et Cadres autonomes, nous avons également, mon ami MUCHERIE et moi-même, participé aux discussions en apportant le point de vue de la C.F.T.C. Je tiens en passant à louer ici le fair-play des représentants des deux organisations précitées (les seules avec la C.F.T.C. possédant des titulaires) avec qui la collaboration a toujours été étroite. Je ne donne qu'un résumé, mais je pense qu'il suffira pour démontrer, s'il en est besoin, le sérieux des comités mixtes.

Voici donc le sommaire de certaines questions importantes présentées par la C.F.T.C. :

- Répartition entre les services d'hiver et d'été des crédits kilométriques voyageurs ;
- Insertion d'exemples de calcul de taxes dans l'I.C. - Ex. 141 ;
- Modification de l'article 39 des C.G.A.T.M. (deuxième présentation d'office des colis livrables à domicile ;
- Règlements forfaitaires des litiges (manquants) pour les envois des journaux ;
- État des exploitations routières autour de Chartres et d'Orléans ;
- Livraison des colis express ;
- Application de l'article 64 du fascicule 12 du R.G.E.R. (utilisation abusive) ;
- Livraison à domicile de colis destinés à des services S.N.C.F. ;
- Indemnités pour retard des colis postaux ;
- Réserves sur l'emploi des autorails Bugatti sur Paris-Liège ;
- Application des prescriptions de l'I.C.S. (régime spécial de protection des lorrys et des travaux sur les lignes à voie unique ;
- Notation des C.S. 2 ;
- Régime de travail des agents actifs des P.C. ;
- Tarif 10, chapitre 1^{er} : Relèvement du maximum de poids, pour la taxation par expédition des appareils ou engins non dénommés montés sur essieux ;

- Mise à disposition rapide des instructions d'application des nouveaux textes tarifaires ;
- Accélération de la transmission aux régions des décisions permettant le relèvement des vitesses limites ;
- Mesures pour éviter la perte du trafic de l'aluminium en lingots ;
- Régime de travail des P.C. ;
- Primes (procès-verbal n° 39 du 12 mai 1950) ;
- Situation générale des agents de trains ;
- Équipement des trains en personnel exploitation ;
- Tarifs des expéditions de journaux ;
- Intervention sur la réduction des effectifs affectés à l'enrayage (protestation de MUCHERIE) ;
- Utilisation des « creux » des trains pour l'acheminement du matériel réformé ;
- Formation des lots conditionnels dans les triages ;
- Création d'une filière « agents commerciaux » (voyageurs et marchandises) ;
- Unification des systèmes remplaçant les appareils garde-places ;
- Gestion des bureaux de tourisme par les agents S.N.C.F. ;
- Versement d'arrhes pour les réclamations relatives aux colis non parvenus ;
- Relèvement des allocations de Caisse ;
- Situation particulière des contrôleurs de route et — retenue pour la retraite — des agents de train assurant des perceptions (cette importante question a été posée par la C.F.T.C. le 8 juin 1951 (P.V. n° 52) ;
- Situation des interprètes des bureaux de renseignements des gares ;
- Retourne sur la vente des jetons de téléphone ;
- Suppression du grade S.C.G. 4 ;
- Gestion de location de places par correspondance ;
- Revalorisation du grade de chef aiguilleur principal ;
- Participation des représentants du personnel à l'étude des bilans d'exploitation des lignes secondaires ;
- Rectificatifs aux chaux voyageurs ;
- Remboursement des consignations de cartes d'abonnement par les gares ;
- Installation d'eau potable dans les voitures à voyageurs ;
- Avancement des C.R.P.L.O. (locotracteurs) ;
- Accession des I.N. 3 au grade O.C. 6 et de F.C. ;
- Notation des I.N. 2 pour S.C.G. 3.

R. BURGEVIN.

FIN DE L'ÉTOILE D'ORLÉANS

On se rappelle que la S.N.C.F. avait lancé, depuis début 1949, une expérience de coordination dite « Étoile d'Orléans ».

Le ramassage des marchandises de détail et des petits colis était assuré par des camionneurs routiers (payés à la tonne et pouvant assurer par les mêmes camions leur propre trafic) aux lieux et place de nos trains qui n'assuraient plus que la collecte des wagons complets.

Depuis longtemps les résultats de cette expérience s'étaient révélés onéreux : la charge supplémentaire était évaluée environ à 22 millions par an. Malgré les protestations des routiers, il vient d'être décidé de mettre fin à cette expérience, à partir du 1^{er} juillet 1952.

Depuis 1950, nous avons signalé au Comité central EX. les inconvénients de ce mode d'exploitation et les répercussions graves qui pouvaient s'en suivre. Aussi ne peut-on que déplorer la décision tardive prise par la S.N.C.F., alors que notre trafic est maintenant écrié par les transporteurs que nous avons utilisés.

Suite aux nouveaux essais de dessertes routières (lancés en 1951) à Chalons-sur-Saône, Angers et Angoulême, qui ont une certaine analogie avec ceux d'Orléans et Chartres, on ne peut qu'appréhender l'extension d'essais similaires à Aids, Auch, Auxerre, Guéret, Nantes, Nîmes et Orange. Bien que nous ne soyons pas, à priori, systématiquement hostiles à toute modernisation, à notre avis on aurait pu attendre que les résultats de cette seconde expérience soit probants. Nous avons, là aussi, fait part de nos inquiétudes au Comité mixte central.

Souhaitons ne pas avoir eu juste.

R. BURGEVIN.

PROFITEZ DES WAGONS-SOLDES « CHAUSSURES ET TEXTILES » DE L'ECONOMAT

Voici les localités qui seront desservies au cours du mois de juin 1952 :

EST	
Bobigny	12 et 13
Charleville	20 et 21
Château-Thierry	17
Epornay	18
Longuyon	24
Noisy-le-Sec	16
Reims	19
Sarrebouurg	28
Sarreguemines	27
Sedan	23
Strasbourg	30
Thionville	25 et 26
Villellette (La)	14

NORD	
Abbeville	12
Amiens	13, 14 et 16
Béthune	27 et 28
Boulogne	18 et 19
Calais	20
Dunkerque	21
Hazebrouck	23
Hellemmes	25 et 26
Lens	30
Lille	24
Longueau	17
Treport (Le)	11 (après-midi)

OUEST	
Dieppe	9 et 10 (ap.-midi)
Fécamp	7
Le Havre	6
Rouen-Martainville	5
Setteville	2, 3 et 4

SUD-OUEST	
Bourges	8
Brétigny	10
Châteaudun	7
Dourdan	9
Juvisy	11
St-Pierre-des-Corps	3
Tours	4, 5 et 6

Les heures de vente dans chaque localité seront affichées dans les gares.

CORBIÈRES 110
(Label de qualité) à partir de 65 litres le litre, régie et taxes comprises
58 fr.
François MARCEROU
130, avenue Joffre - PERPIGNAN

S.A. de Traverses en Béton Armé - Syst. Vagneux
(S.A.T.E.B.A.) TOUS MOULAGES EN CIMENT
262, boulevard Saint-Germain - PARIS (7) - Tél. : INV. 59-19
TRAVERSES mixtes acier et béton armé par Equipement des Voies principales et des Embranchements

NOUS AURONS CETTE ANNÉE UNE PRIME D'EXPLOITATION

— Les administrateurs représentant le personnel engagé devant le C.A. de la S.N.C.F. une rude bataille et la gagnent.

— Le ministre des Travaux publics, M. André MORICE, plaide à son tour le dossier et obtient gain de cause près du Président du Conseil.

Une fois n'est pas coutume ! dans l'épineuse affaire de la prime d'exploitation (que nous estimons due au personnel pour l'exercice 1951) c'est, en fin de compte, le point de vue des représentants syndicaux qui a triomphé.

Devant le C.A. de la S.N.C.F. d'abord. Devant le Ministre ensuite. Voici les faits. Ils valent d'être exposés ici pour montrer l'utilité de certaines présentes qui ont pu, à certains moments, nous paraître comporter plus de risques que de profits.

Le 7 mai dernier, le Conseil était saisi du projet d'arrêté des comptes de l'exercice 1951 en prévision de l'Assemblée générale des actionnaires fixée au 30 juin 1952.

Or, ce projet comportait une innovation que nous pouvions à bon droit considérer comme une supercherie : la plus grosse partie de la subvention d'équilibre votée par le Parlement (81 milliards sur 86) ne figurait que « pour mémoire » dans les comptes de l'exercice, ce qui équivaut complètement le rapport existant réellement entre Recettes et Dépenses, de telle sorte qu'aucune prime d'exploitation ne se trouvait due au personnel pour une année d'activité ferroviaire intense, où la productivité générale de l'entreprise avait atteint un niveau record.

Par lettre en date du 26 avril, puis, en séance, le 7 mai, je me suis attaché à démontrer au Conseil d'administration qu'une telle présentation des comptes était entachée d'irrégularité au regard des textes formels régissant la S.N.C.F. au point de vue financier (art. 18, 18 bis, 18 ter, 20 bis, 25 et 36 de la Convention du 31 août 1937 modifiée par ses avenants).

Après une très longue et très âpre discussion, au cours de laquelle les trois administrateurs représentant le personnel eurent à faire face à une opposition systématique de la part du commissaire du Gouvernement et du chef de la Mission de Contrôle financier (dont le rôle aurait dû être cependant de défendre l'intégrité des textes), le Conseil prit finalement fait et cause pour la thèse que j'avais exposée et émit le vœu (les 81 milliards de subvention d'équilibre ayant été réintégré dans les recettes de l'exercice) que les nouveaux textes conventionnels en préparation (en application de l'art. 24 de la Loi de Finances de 1952) permettent la mise en paiement au personnel de tous grades d'une prime d'exploitation judicieusement adaptée aux particularités de gestion du Chemin de fer et aussi équitablement répartie que possible.

Forts de cette prise de position, les trois représentants syndicaux se tournèrent vers le Ministre qu'ils rencontraient dans l'après-midi du 14 mai. M. André MORICE les assura de son plus entier concours pour faire triompher près du ministère des Finances le point de vue admis par le C.A. de la S.N.C.F. (notre affiche n° 59).

En définitive, le Cabinet ministériel nous faisait connaître, le 7 juin dans la matinée, qu'un accord était intervenu entre les ministères intéressés et que la prime d'exploitation 1951 était acquise suivant une formule transitoire ramenant, en particulier, de 15 à 10 % la part attribuée au personnel supérieur par rapport à celle revenant au personnel statuaire.

À l'heure où nous mettons sous presse, nous ignorons encore les modalités d'application de la décision ministérielle. D'ores et déjà, nous devons nous féliciter du résultat d'une action due essentiellement à l'initiative des représentants syndicaux au C.A. de la S.N.C.F. et dont les cheminots apprécieront l'opportunité.

A PAILLIEUX.

LOURDES BERNADETTE - BUREAU - 25, place Champ-Commun - Office de Logement du Pèlerin - Recommandé par les Directeurs de Pèlerinages. Assuré dep. 30 ans un logement avantageux. - Renseign. gratuits

LOURDES RELIGIEUX ET TOURISTIQUE 6, route Bartrés, LOURDES Office de logement tous hôtels Renseignements et location grat. Recommandez-vous du journal. Envel timbrée

HOTEL DU PRINTEMPS 23, boulevard de la Grotte, 23 Cuisine soignée. Prix modérés. Jardin Tél. : 4-77 Arrangements p. groupes Recommandé - Ecrire

PENSION DU BOURG 49, rue du Bourg, 49 - LOURDES Cuisine soign. Prix spéc. p. Cheminots

Hôtel FRANÇOIS RECIS, 9 rue de Pau Arr. p. group. Prix modér. Cuis. fam.

LA MAISON DES CHEMINOTS - HOTEL DU DAUPHINÉ 9, boulevard Grotte - Tél. : 5-65 Confort - Prix modérés

Hôtel St-ROCH LOURDES Place Jeanne-d'Arc CONFORT - PRIX MODERES - RECOMMANDE AUX FAMILLES

Pension de Famille Maysonnave 47, avenue Roger-Cazenave, LOURDES Excellente cuisine - Beau site Eau courante - Prix modérés Arrangements pour groupes

HOTEL DE LYON Boulevard de la Grotte Cuisine soignée - Confort - Prix mod. Hôtel recommandé

HOTEL-PENSION REINE DE FRANCE Confort - Prix modérés Prix spéc. pour groupes et familles Cuisine bourgeoise 7, rue de la Fontaine - Tél. 843

RHUMATISANTS - DAX Forfait Cure Hiver 21.400 fr. 21 jours hébergement et traitement Hôtel de la Paix Thermes Romains dans l'hôtel

SOLEIL HIVER Orangers pleine terre, pension inter-saison 2 personnes même chambre 800 fr. par personne. Taxes comprises HOTEL PARIS à AMELIE-LES-BAINS (P.-O.) Pensions 900 fr. par personne LES MOUETTES - Adresse à retenir

HOTEL du LOUVRE et

N.-DAME de la GARDE

99, RUE DE LA GROTTÉ (à proximité des Sanctuaires)

Prix spéciaux pour Cheminots Tél. : 404

Hôtel Saint - Christophe 67 ter, rue du Bourg, 67 ter Prix spéciaux pour groupes Cuisine de famille

HOTEL DE LA VIEILLE TOUR entièrement renové 31, rue de la Grotte - Tél. 7-74 Cuisine soignée - Prix spéc. p. pensions

LOURDES Hôtel de Mulhouse LA MAISON DU CHEMINOT 4, rue Notre-Dame - Tél. 9-41 Prix spéc. p. groupes - eau cour. cuisine soignée

LES GROTTES DE BETHARAM SONT UNIQUES Traversée du lac souterrain en barque

NICE HOTEL-PENSION GILBERT 14, rue de Pertinax Plein centre - Tout confort Pension complète depuis 800 fr. Tout compris - Ecrire

HOTEL-REST. DE LA MARINE 47, rue Paul-Masson - BREST Tout confort - Prix modérés - pour Voyageurs, Cheminots et Routiers

Pour votre jardin, votre basse-cour suivez les conseils pratiques de **RUSTICA** JOURNAL UNIVERSEL DE LA CAMPAGNE EN VENTE PARTOUT LE JEUDI spécimen gratuit sur demande 1 RUE GAZAN - PARIS XIV

M. PINAY qu'attendez-vous pour faire cesser ce scandale ?

PRIX DE GROS ET PRIX DE DETAIL DANS LE TEXTILE

Un des plus gros problèmes que pose la politique de baisse est certainement celui de la lenteur avec laquelle les baisses à la production se répercutent dans le commerce de détail.

Voici un exemple précis - celui du textile - que nous empruntons à un rapport déposé par la C. F. T. C. au Comité National des Prix :

ARTICLES	Au 1 ^{er} août 1951				Au 1 ^{er} avril 1952			
	Prix prod.	Prix détail	Marge %	%	Prix prod.	Prix détail	Marge %	%
Vichy	252	329	77	30,6	205	325	120	58,5
Dégravé	269	339	70	26	210	352	142	67,6
Finette	216	268	52	24	178	280	102	57,3
Shirting	162	229	67	41,3	138	228	90	63,2
Cravatte impr.	220	333	113	51,4	211	347	136	62,1
Mouchoirs la douzaine ..	639	1.018	379	59,3	512	1.062	550	107,4
Chemise homme (ville)	997	1.318	321	32,2	888	1.373	485	54,6
Chemise homme (travail)	764	1.074	310	40,6	751	1.142	391	52
Torçons, l'unité	170	220	50	29,4	149	226	77	51,7
Draps lit coton, la paire	3.771	4.984	1.213	32,2	3.303	5.177	1.874	56,7
Bleu de travail complet homme (peigné)	2.942	3.307	365	12,4	2.816	3.594	778	27,5
	10.848	13.349	2.501	23	11.444	14.518	3.074	26,9

Ainsi, en huit mois, de août 1951 à avril 1952, dans une période où les prix ont baissé à la production, et quelquefois de façon très sensible, les prix se sont maintenus ou élevés au détail, et la marge bénéficiaire globale des commerçants (gros, demi-gros, détail) a connu une augmentation presque toujours supérieure à 50 %.

Or, dans la même période, les salaires des ouvriers du textile n'ont augmenté que de 15 %.

Il y a là une anomalie, qui permet d'entrevoir une des raisons principales de nos difficultés économiques et sociales.

LE RETRAITÉ DU RAIL

(Suite de la page 7)

LA CAMPAGNE DOUBLE

La loi du 20 septembre 1948 prévoit en faveur des fonctionnaires civils et militaires, la prise en compte pour la retraite du bénéfice de la campagne double pour les périodes accomplies en opérations de guerre.

Nous n'avons pas manqué, depuis cette époque, de nous intéresser à cette question et d'y intéresser nos amis parlementaires.

Un projet de loi, que nous reproduisons ci-après, est maintenant déposé sur le Bureau de l'Assemblée Nationale.

Par ailleurs, nos camarades pourrout voir que cette revendication figure parmi celles qui ont été votées à l'unanimité au cours de notre Assemblée générale du 3 mai.

Une proposition de loi, tendant à l'application aux Anciens Combattants des Chemins de fer du bénéfice de la campagne double, a été déposée

par MM LEMAIRE (R.P.F.), MOYNET (Indép.), NIGAY (Radical), REGAUDIE (S.F.I.O.), SCHAFF (M.R.P.), députés

Les dispositions appliquées aux fonctionnaires de l'Etat, des départements et des communes, ainsi qu'aux agents des entreprises nationalisées, en vertu des lois du 14 avril 1924 et du 20 septembre 1948, et relatives à la prise en compte, pour la retraite, du bénéfice de la campagne double pour les périodes accomplies en opérations de guerre, telles qu'elles sont définies dans les lois précitées, sont étendues aux anciens combattants des Chemins de fer. Ces dispositions s'appliquent également aux retraités.

Une vieille revendication enfin satisfaite

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS, LE MINISTRE,

Paris, le 7 mai 1952.

Monsieur le Secrétaire général, Vous avez, à diverses reprises, appelé l'attention de mon prédécesseur sur l'intérêt qui s'attacherait à ce que certaines modifications fussent apportées au régime des facilités de circulation, notamment en ce qui concerne les filles majeures des agents et les retraités titulaires de la médaille de vermeil.

Dès mon arrivée au ministère des Travaux publics, je n'ai pas manqué de me pencher sur cette question, et je suis heureux de vous faire connaître que j'ai décidé d'autoriser la Société Nationale, d'une part à : - étendre aux filles majeures célibataires, demeurant sous le même toit que l'agent, le bénéfice des facilités restrictives accordées aux parents, d'autre part à : - attribuer aux anciens agents, titulaires de la médaille de vermeil, une carte de circulation gratuite dans un rayon de 100 kilomètres autour de leur résidence.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments distingués. Signé : MORICE.

DACTYLOGRAPHIE

Quelques heures par semaine. Convient à cheminote retraitée. S'adresser au journal par lettre.

SIEGE DU SECRETARIAT

Notre secrétariat est maintenant installé au 3^e étage (poste 339) de l'immeuble, 26, rue de Montholon, au lieu du 5^e étage.

POUR VIVRE MOINS CHER

SAVONS, CAFES, HUILES Prix spéciaux, dégressifs à Cheminots groupés avec Bon de Transport.

Ecrire :

C. GAUBERT à SALON (B.-du-R.) Références S.N.C.F. 1^{er} ordre

Facilités de circulation de certains agents m/s à la retraite avant quinze ans de service

Paris, le 8 mai 1952.

Messieurs les Directeurs des Régions,

L'article 8 bis du Règlement de Retraites prévoit la possibilité de mettre en retraite à 55 ans, même s'ils n'ont pas quinze ans de service, les invalides de guerre et les veuves de guerre admises à la S. N. O. F. par application de la législation sur les emplois réservés. Dans l'état actuel des dispositions réglementaires, aucune facilité de circulation ne pourrait être accordée aux intéressés, l'attribution de celles-ci exigeant un minimum de quinze années de services.

M. le Ministre des Travaux publics vient d'homologuer des propositions tendant à l'octroi aux bénéficiaires de l'article 8 bis ci-dessus titulaires d'une pension, des facilités de circulation suivantes :

Trois permis gratuits et deux bons à 75 % de réduction (Régime XI bis) et les intéressés ont au moins dix ans d'affiliation.

Un permis gratuit (Régime XV) si les intéressés ont moins de dix ans d'affiliation.

Il y a donc lieu d'attribuer aux bénéficiaires de la première catégorie une carte modèle 5 A, ainsi que les fascicules modèles 5 A et 6 A ; ceux des intéressés qui ont moins de dix ans de services recevront leur permis gratuit à la demande et à l'occasion d'un déplacement déterminé.

Ces dispositions prendront effet dès réception de la présente lettre et le crédit complet sera attribué au titre de l'année 1952.

Le Directeur : BOURRIE.

A propos de Machines à Laver

Savez-vous que vous pouvez, vous aussi, comme d'autres, vous débarrasser de cette vieille corvée de lessive ? Vous n'attendrez ce résultat qu'avec une machine qui lave à 100 %, qui soit donc capable de travailler SEULE, sans le secours de l'ébullition ou de produits chimiques qui tuent le linge.

Pour répondre à vos naturelles exigences, nous ne connaissons que PLYNONNAN'S WASHING.

Mais quel est donc le secret qui fait de WASHING, la machine à laver la plus rapide du monde ? Différente des autres, elle est UNIQUE grâce à son « Turbolaveur » seul générateur de courants croisés.

Pas de palettes, panier, vibrations, centrifugeuses : donc pas d'usure. Votre linge est mis à neuf en un clin d'œil, sans frotement. Attention... avec WASHING pas question de recevoir cols et manchettes.

Domestique infatigable et économe, 5 fr. de courant lumière lui suffisent pour laver en 1 heure, 30 kgs de blanc, couleur, tissus délicats, les rincer, les essorer. Capacité : 50 litres. (Dans toute machine il faut 45 litres pour laver un drap.) De plus, WASHING lave encore votre vaisselle. Technique NOUVELLE (brevetée), mécanique indéfectible, présentation brillante, exclusion de l'aluminium qui noircit le linge, emploi d'aciers au chrome, bronze, « Calcar ». Garantie 5 ans.

Prix actuel en France : 60.970 fr. Facilités consenties aux cheminots. Vous aussi, liquidez donc avec sûreté votre question lavage. Allez voir immédiatement la WASHING en action chez le concessionnaire exclusif le plus proche qui vous en montrera les MERACULEUSES possibilités.

Dès aujourd'hui, réclamez sans engagement, la notice illustrée : « Comment choisir une bonne machine à laver » et documents gratuits à WASHING UNIVERS 6, 114, rue Baraban, LYON.

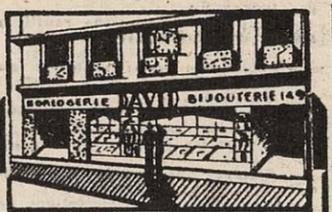
SIRTEX

PRO. 6384 27, Boulevard de Strasbourg - PARIS X^e PRO. 6384

N'A PAS ATTENDU LA CAMPAGNE DE BAISSÉ POUR LA PRATIQUER ! JUGEZ PLUTOT DES PRIX QUI SONT APPLIQUÉS POUR LA VENTE MASSIVE DE PRINTEMPS

HOMMES	DAMES	ENFANTS
COSTUMES ville forme croisée, 2 pièces, tissus fantaisie pour jeunes gens de 16 ans	CORSAJE blanc, chemisier gr. luxe, depuis	COSTUMES école, culotte courte, tissu fantaisie beige, pour 6 ans
6.700	600	3.900
6.500	960	125
GABARDINES imperméabilisées, forme droite, manches raglan, pour hommes	COMBINAISON indémailable	CULOTTE golf assortie, pour 6 ans
6.900	160	1.395
COSTUMES, fil à fil, coupe façon mesure	SLIPS fermés, toutes qualités	CHAUSSURES enfants « Richelieu » depuis
13.500	980	990
PANTALON draperie mar. uni, p hommes	BLOUSE blanche à partir de	TOUTE LA BONNETERIE et autres articles concernant VOTRE INTERIEUR
2.250	40	900
CHAUSSURES hommes sem cuir, à partir de	MOUCHOIRS Fantaisie	VOILAGE « Gulpur », la paire, à partir de
2.950	1.250	600
CHEMISES h., manches longues, à partir de	CHEMISE DE NUIT Pompadour	
990	1.990	
PYJAMAS popeline, coupe et façon luxe	CHAUSSURES dames, haute fantaisie, grand choix, à partir de	
2.450	8.650	
VETEMENTS DE TRAVAIL	COUVERTURE lainage 220 x 240, à partir de	
DEPOT LAFOND et TOVARYS etc., etc.	3.800	
	RAYON MESURES (Hommes et Dames)	

Sur ces prix déjà inférieurs à tous ceux que vous paieriez ailleurs REMISE DE 10% A TOUS LES CHEMINOTS sur présentation de leur carte LARGES FACILITÉS DE PAIEMENT SIRTEX a toujours vendu aux prix les plus justes IL CONTINUE !!! 27, boulevard de Strasbourg - PARIS (X^e) Métro : Château-d'Eau ou Strasbourg-St-Denis



BIJOUTERIE JOAILLERIE HORLOGERIE ORFÈVREURIE OBJETS D'ART C A D E A U X

SPECIALITÉ DE BAGUES DE FIANÇAILLES RÉPARATIONS ACHAT - ÉCHANGES

DAVID

149, boul. Magenta, PARIS Téléphone : TRU. 30-30 Métro : BARBES - GARE DU NORD

10% DE REMISE ou FACILITÉS DE PAIEMENT



3 étages de meubles rustiques

SALES AMANGER - STUDIOS SALONS - CHAMBRES A COUCHER BONNETIÈRES - COMMODES CHIFFONNIERS - SECRÉTAIRES

FACILITÉS DE PAIEMENT EXCEPTIONNELLES et REMISE CONFIDENTIELLE réservées à MM. les Cheminots

galeries barbès

LES GRANDS SPECIALISTES DU MEUBLE ET DU TAPIS

55, Bd Barbès - PARIS

LIVRAISONS GRATUITES A DOMICILE DANS TOUTE LA FRANCE

BON pour un CATALOGUE GRATUIT d'ameublement A-100

INCROYABLE - IMBATTABLE

L'UNION MÉNAGÈRE vous offre à titre de publicité 80 PIÈCES ASSORTIES EN DEMI-CRISTAL BLANC OU ROSE AU CHOIX pour un prix total de: 2.500 fr.

1 SERVICE A VERRES
12 Verres à eau.
12 Verres à bordeaux.
12 Verres à porto.
12 coupes à champagne.
2 Carafes grand modèle.

1 SERVICE A LIQUEUR
12 Verres à liqueur.
1 Carafe à liqueur.

1 SERIE DE COUPES
3 Saladiers coupes à fruits (12-18-22 cm.)

1 BEURRIER.
1 SUCRIER.
2 RAVIERS.
Pour Monsieur 1 CENDRIER.
Pour Madame 1 POUDRIER.

et la dernière création « LE CLOU » 1 SERVICE A ORANGEADE (8 verres, décor haute nouveauté)

Paiement contre remboursement - Port et emballage en plus

Attention Toute personne payant compt. à la commande p' chèque ou mandat recevra 2 VASES assortis au service, soit au total 82 pièces.

VINGT ANS D'EXPERIENCE A VOTRE SERVICE

ÉCRIEZ DES MAINTENANT SERVICE 248 A

L'UNION MÉNAGÈRE

7, boul. St-Martin (Métro République sortie), 7, boul. St-Martin (G. C. P. 5989-65) PARIS-CENTRAL 78-10

Ouvert tous les jours de 9 à 19 h., sans interruption

VINS DE BORDEAUX

A. Ferchaud, fils LARUSCADE (Gironde)

Prestin-Watch

vous conseille CHRONOGRAPHE impeccable

une merveille de précision

17 RUBIS - ANTIMAGNETIQUE A DEUX POUSSOIRS

CHROME 13.500
Plaque OR 18.500
OR 18 cts 32.000

Chaque chrono. comporte SON BON DE GARANTIE

Faites confiance à la S^{te}d'Horlogerie

PRESTIN-WATCH S.A.C.

rue de l'Étape au Vin, NOGENT-SEINE, Aube

Garant contre rembour. ou mandat joint à la commande

VIN ROUGE NATUREL

Prix spéciaux pour CHEMINOTS

Charles BARDON Propriétaire-Négociant Mithaud (Gard)

LE RETRAITÉ DU RAIL

UNION FÉDÉRALE DES CHEMINOTS RETRAITÉS
26, rue Montholon, Paris (9^e) — Téléphone : TRU 91-03
PERMANENCE DU LUNDI AU VENDREDI - C. C. Postaux : PARIS 7005 34

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UNION

LE 3 MAI 1952

RAPPORT D'ACTIVITÉ

COMPTE RENDU DES SEANCES

Jusqu'en 1947, malgré l'absence d'un organisme chargé d'administrer uniquement les retraités, notre Fédération n'en avait pas moins dans ses rangs plusieurs milliers de camarades qui considéraient avec juste raison qu'après avoir milité pendant plusieurs années dans un syndicalisme dont l'esprit correspondait à leur idéal, ils se devaient de continuer.

La manière de voir de ces retraités était d'ailleurs conforme à leur intérêt, puisque ceux-ci n'ont aucun moyen de pression sur le pouvoir et ne peuvent que s'en remettre aux Fédérations d'actifs pour tâcher d'obtenir ce qu'ils estiment être leur dû. Ceci les entraîne automatiquement à rester au sein ou à rejoindre celui de ces groupements qui correspond le mieux à leur idéal humain.

Aucun groupement de retraités n'échappe à la règle d'avoir, sinon une liaison organique avec un groupement d'actifs — comme nous, et d'autres cas existent —, du moins une affiliation ou liaison de fait avec l'organisation d'actifs qui correspond à l'esprit de certains de ses adhérents ou tout au moins à celui de ses dirigeants.

A l'époque précitée, qui suivait de peu la fusion de groupements de cheminots retraités d'esprit divers, les adhésions se mirent à affluer chez nous, ce qui nous a entraînés à mettre sur pied notre Union fédérale des Cheminots retraités.

Dès l'origine nous avions prévu une organisation qui était, tout au moins sur certains points, calquée sur celle de nos camarades actifs, chaque échelon devant être en liaison constante avec l'échelon correspondant.

Il devait y avoir et il y a effectivement maintenant :

- le siège de l'Union ;
- les secrétariats de secteur ;
- les groupes locaux.

Je ne dirai pas que les deux instances de base fonctionnent actuellement toutes d'une façon complète et comme vous l'avez décidé en 1951.

Je vous préciserai néanmoins :

- Pour les secteurs, qu'à part trois ou quatre exceptions que nous nous efforçons de résorber, nous y avons partout des secrétaires ayant la meilleure volonté possible de réussir dans le rôle qu'ils ont accepté de tenir ;

- Pour les groupes, que leur nombre augmente sans cesse grâce à nos secrétaires de secteurs et militants locaux et que, y compris ceux en gestation, nous en comptons près de deux cents.

REUNIONS STATUTAIRES

Les statuts prévoient des réunions du Conseil et des réunions du Bureau.

Les réunions du Conseil ont lieu régulièrement au moins deux fois par an. Deux se sont tenues le 25 octobre et le 9 février. Une troisième réunion a précédé l'ouverture de la présente Assemblée.

L'élément essentiel de liaison est le journal. Nous nous sommes efforcés de rendre intéressante la page qui nous est affectée en publiant les nouvelles le plus rapidement possible et en mettant nos camarades à même de calculer ce qu'ils doivent toucher.

Un autre élément est la circulaire aux groupes. Nous n'avons pas manqué d'y recourir plusieurs fois au cours de l'année.

Mais les circulaires ne peuvent atteindre tous nos camarades puisqu'un assez grand nombre, en particulier ceux de Paris, certains de la banlieue et d'autres de province, ne sont pas constitués partout en groupes ayant une vie syndicale et tenant des réunions périodiques pour donner quelque effet à ces circulaires.

PROPAGANDE

Nous avons donné satisfaction à peu près à toutes les demandes qui nous ont été faites de tenir des réunions en province. Ces déplacements produisent toujours de bons résultats. Il serait souhaitable que nous fussions plus nombreux à pouvoir nous déplacer ainsi.

Mais la propagande n'est pas exclusivement un article de Paris. C'est également l'action lente et continue de bouche à oreille de nos adhérents à l'égard des sympathisants et des hésitants.

Nous savons qu'un très grand nombre d'entre vous s'y emploient. Je pourrais vous citer le cas de telle retraitée — il s'agit d'une veuve — qui depuis quatre ans a réalisé une douzaine d'adhésions en silence et sans détenir aucune fonction dans son groupe.

Si seulement chacun d'entre nos adhérents avait fait une adhésion par an depuis quatre ans, quel beau résultat cela aurait produit.

LIAISON AVEC LA FEDERATION

Cette liaison est permanente. Vos représentants dans les instances fédérales : Bureau fédéral toutes les semaines ; Commission administra-

tive tous les mois ; Conseil fédéral tous les trois mois, ont assisté à ces réunions et n'ont pas manqué de rappeler chaque fois que la chose était nécessaire la position des retraités dans les questions examinées.

NOS RETRAITES

Nous en arrivons à ce qui a pu être fait depuis un an.

Les motions que vous avez votées à l'unanimité l'an dernier ont concrétisé l'essentiel de nos aspirations et de notre action.

J'en reprends un à un les divers points.

Le Projet de loi tendant à légaliser le principe de l'automatisme de la péréquation des retraités.

La péréquation automatique et intégrale des retraites calculée sur la totalité des salaires des agents en activité est notre objectif n° 1.

Il y a bien un avis du Conseil d'Etat qui a estimé que le principe devait être appliqué aux cheminots, mais si l'on considère les manquements pratiqués au cours de l'année 1951 par le ministre, en accord avec la S.N.C.F., nous avons le droit de ne pas avoir confiance. Notre action tendra donc à obtenir que ce principe soit inscrit dans la loi organique de 1909 sur nos retraites. Pour ce faire nous nous sommes tenus en liaison avec nos camarades cheminots C.F.T.C. qui sont parlementaires.

Les projets présentés sous la précédente législature étant maintenant caducs, la mesure a été reprise dans le projet SCHMITT (No 2552).

Prise en compte pour la retraite du complément de traitement du 1^{er} janvier 1951.

Chaque fois que des conversations se sont engagées avec la S.N.C.F. ou avec le Ministre au sujet des salaires, cette question a été évoquée par nos représentants. Malheureusement la réponse a toujours été négative ou évasive.

En dernier lieu, le 1^{er} avril dernier, la question a été soulevée au cours de l'audience accordée par M. MORICE, ministre des T. P., à notre Bureau fédéral.

Suppression du décalage de quatre mois dans l'application aux retraités de l'augmentation du 1^{er} mars 1951.

Ce décalage a été accepté par deux Fédérations d'actifs autres que la nôtre.

Nous ne séparons pas cette question de la précédente.

Elle a été soulevée à de nombreuses reprises et en dernier lieu au cours de l'audience déjà citée du Ministre qui a, une deuxième fois, noté par écrit.

Conséquence pour les retraités des échelles 2 à 7 de la non-hiérarchisation de l'augmentation du 1^{er} mars 1951.

Ce complément est passé dans le traitement à la date du 1^{er} décembre 1951 et si le désavantage pour certaines catégories n'a pas disparu, on peut noter que la formule de répartition fait jouer l'augmentation, insuffisante d'ailleurs, sur les derniers échelons, donc au bénéfice des retraités.

Retraite des agents du contrôle de route.

La question a fait l'objet de plusieurs interventions auprès de la S.N.C.F., en dernier lieu elle a été évoquée à l'audience du Directeur général du 19 février. La S.N.C.F. persiste à maintenir sa décision qui prive les agents en cause d'une partie de la retraite sur laquelle ils pourraient compter.

Facilités de circulation.

C'est le point assurément où, après celui du montant de la retraite, nous sommes le plus chatouillés, et les élucubrations dangereuses d'un sénateur, d'ailleurs démenties — le mot n'est pas de moi — nous obligent à être vigilants.

Le seul avantage obtenu depuis un an est celui concernant les enfants accomplissant leur service militaire légal.

La question des facilités de circulation ne peut être traitée que dans son ensemble, c'est-à-dire concurremment avec ce qui sera fait pour les actifs lorsque le ministre consentira à la mettre à l'ordre du jour de la Commission de la Convention collective.

Tout ceci s'applique aux directives que vous nous avez données l'an dernier.

Mais il est d'autres revendications permanentes concernant notamment la quotité de la réversion des pensions, la prise en compte du traitement résidentiel, les pensions différées, etc., que nous suivons attentivement, mais que la conjoncture actuelle ne permet pas de soutenir en premier lieu.

Nous dirons seulement quelques mots des questions suivantes :

Caisse des retraites et Caisse de prévoyance. — Notre représentant au Comité de gestion pour la C. R. et au Conseil d'administration pour la C. P. a eu l'occasion, à diverses reprises, de faire résoudre favorablement des cas particuliers soulevés par nos adhérents.

Projet de loi SCHMITT (No 2550). — En plein accord avec nous, notre camarade SCHMITT a rédigé son projet de telle sorte :

- Que le règlement de 1911 soit appliqué à tous les retraités pour toute leur carrière (suppression notamment des formules de réversion) ;
- Que le droit à pension de réversion soit ouvert à certains ayants droit qui en sont actuellement écartés ;
- Que la péréquation ne soit plus discutée et que les retraites soient toujours calculées d'après les salaires du moment.

Reclamations personnelles. — Nous avons reçu au cours de l'exercice environ 1.250 demandes visant des cas particuliers et qui ont donné lieu à des démarches dans les services de la S.N.C.F., des chemins de fer algériens, tunisiens et d'A.O.F. et dans ceux des ministères.

Un assez grand nombre d'entre elles ont pu être réglées à la satisfaction des demandeurs.

Nous pensons avoir fait un tour d'horizon à peu près complet.

A vous de dire si, compte tenu des moyens à notre disposition, nous avons rempli notre rôle et mérité votre confiance.

GAUGE

La séance est ouverte à 14 h. 40. Le président BROSSARD adresse la bienvenue à tous et félicite particulièrement les camarades de province qui n'ont pas craint de faire un long voyage pour venir assister à nos travaux.

Notre président d'honneur, DUFOUR, carte d'adhérent numéro un (1917) est particulièrement félicité.

A mains levées sont désignés pour assurer les fonctions du bureau de séance :

Président : DAVID (de Nîmes).
Assesseur : PAULZE (de Clermont-Ferrand).
Secrétaire : BARBE (de Charleville).

DAVID remercie d'Assemblée de l'honneur que les camarades viennent de lui faire, ainsi qu'à PAULZE et à BARBE et passe aussitôt la parole à GAUGE, secrétaire général, pour la présentation au nom du bureau du rapport d'activité de l'Union.

GAUGE donne lecture du rapport (voir texte d'autre part).

La discussion est ouverte et se fera chapitre par chapitre sur demande de SIRURGUET.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Des demandes devenant de plus en plus nombreuses, GAUGE recherche un nouveau collaborateur, mais celui-ci ne pourra entrer en fonction que lorsque la question du local aura reçu une solution avantageuse.

Le secrétariat envisagera la création d'un accusé de réception pour les demandes qui ne peuvent recevoir une solution rapide.

PROPAGANDE

Tout le monde est d'accord pour que celle-ci soit intensifiée et soit une préoccupation constante tant des divers organismes de l'Union que des adhérents eux-mêmes.

SIRURGUET souligne que la tendance des organisations de retraités est de se joindre, soit légalement, soit en fait, aux Fédérations d'actifs ce qui ne peut que produire un meilleur résultat pour notre Union.

La question de la mutation automatique à l'Union des syndiqués pronant leur retraite est à l'ordre du jour du Congrès fédéral.

MULARD (de l'Union fédérale des Cadres) annonce que la revue « Cadres », sera fournie gratuitement aux secrétaires de secteur retraités en vue de les tenir au courant et de faire de la propagande pour la C.F.T.C.

GRIMAULT demande qu'un assez large programme de tournées soit organisé. Cette question sera réglée par le bureau.

LIAISON AVEC LA FEDERATION

PAILLIEUX désire que toutes les Unions soient représentées à nos réunions. GAUGE indique qu'elles ont toutes été cordialement invitées en temps voulu. Deux sont représentées, la Méditerranéenne (RICHARD) et les Cadres (MULARD). L'Est s'est excusé et l'A. L. a son Congrès au même temps que notre réunion.

PAILLIEUX dont la santé est loin d'être satisfaisante et qui a fait un réel effort pour assister à une partie de nos travaux, demande l'autorisation de se retirer, ayant d'autres engagements à assumer.

NOS RETRAITES

L'Assemblée en arrive à un point crucial pour les retraités. Le portemonnaie ou plutôt le filet de la ménagère qui revient du marché étant le critérium essentiel en la matière.

Les divers points de nos revendications principales énumérées dans le rapport sont passés en revue et chacun a pu obtenir les éclaircissements qu'il désirait.

SIRURGUET donne des précisions sur ce que les retraités ont réellement obtenu au cours des derniers mois par rapport aux actifs. Le journal a d'ailleurs déjà renseigné nos camarades.

DAVID mit aux voix l'ensemble du rapport. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

GAUGE donne lecture des textes modificatifs proposés. Après quelques échanges de vues, les textes proposés sont adoptés à l'unanimité (voir ces textes dans le journal du 28 avril 1952).

COTISATIONS ET BUDGET

GAUGE pose la question comme suit : Si l'expérience PINAY réussit, ce que nous souhaitons, et puisque les retraités toucheront une majoration au 1^{er} juillet, on peut relever les cotisations, mais de peu. On pourrait alors adopter la proposition MARGUERON qui envisage un relèvement moyen de 50 fr. par cotisation.

Si l'expérience ne réussit pas, nous devons indubitablement relever les cotisations, car il nous est impossible de faire du syndicalisme au rabais. Le relèvement serait plus élevé pour les Cadres et pourrait être de l'ordre de 100 francs.

Devant l'incertitude économique des mois à venir, l'Assemblée accepte le principe d'une majoration et donne mandat au Conseil qui se réunira en octobre de fixer à ce moment-là le montant de la cotisation 1953.

En ce qui concerne le budget, GAUGE donne les chiffres pour 1952 et insiste sur le fait que nos dépenses, sauf les indemnités de fonction qui restent à un taux réduit, augmentent sans cesse et que, sur certains chapitres, nous sommes dans l'obligation de vivre au ralenti.

QUESTIONS DIVERSES

SALOME (Lille) demande une révision du reclassement de certains retraités notamment que les ouvriers partis en retraite le 1^{er} janvier 1949 puissent bénéficier de l'échelle 6 puis que tous ceux de la catégorie partis après cette date en ont bénéficiés. Cette affaire et d'autres, telle que celle des contrôleurs de route, sont bien connues du bureau et seront soulevées à nouveau dès que les circonstances le permettront.

Le Bureau de séance : DAVID, PAULZE, BARBE.

(Suite page 6)

MOTION DE CLOTURE

L'Union fédérale des Retraités de la Fédération des Syndicats chrétiens des Cheminots de France et des Territoires d'outre-mer, réunie en Assemblée générale à la Maison des Travailleurs chrétiens le 3 mai 1952 :

— Constate avec une légitime satisfaction les progrès accomplis depuis un an tant dans le recrutement que dans l'organisation administrative et financière et adresse ses félicitations à tous ceux qui ont été les artisans de ces progrès ainsi qu'à la Fédération pour l'aide matérielle qu'elle lui a apportée.

— Elle se félicite de faire partie d'une Organisation groupant dans son sein exécutants et cadres, actifs et retraités.

— Après avoir discuté les questions à l'ordre du jour du rapport moral, elle formule les revendications suivantes :

1° Application des régimes de retraites de 1911 à tous les retraités et ayants droit et sur la totalité de la carrière ;

2° Octroi aux cheminots par voie légale de la péréquation automatique des pensions ;

3° Inclusion dans les éléments comptant pour la retraite :

a) De l'indemnité de résidence,
b) Du complément de traitement du 1^{er} janvier 1951, de façon à obtenir sur ce chapitre l'harmonisation complète avec le régime de l'E. G. F. ;

4° Octroi aux cheminots des avantages accordés aux fonctionnaires en ce qui concerne les bonifications de campagne.

En ce qui concerne nos camarades des chemins de fer de TUNISIE :

A. Prise en considération pour le décompte de la retraite du temps d'embarquement pour les agents qui ont été commissionnés par la suite.

B. Prise en considération dans les conditions fixées par la loi du 20 septembre 1948 des services de campagne effectués dans les armées des nations alliées pour les cheminots ex-embrigadés.

C. Paiement des pensions à terme d'avance.

5° Elle demande en outre à la Fédération de suivre tout particulièrement la question des facilités de circulation de façon que cette affaire puisse venir en discussion devant la Commission de la Convention collective dans des délais qui ne soient pas trop éloignés.

L'Union fédérale rappelle à nouveau qu'elle demande notamment que l'on retienne comme question primordiale celle de la transformation de tout ou partie des bons à 75 % en bons à 90 %, de la carte aux titulaires de la Médaille de vermeil, et des permis aux filles majeures demeurant avec le retraité.

L'Assemblée générale se sépare en affirmant son indéfectible attachement à la Fédération des Cheminots et à la cause du syndicalisme chrétien tout entier et leur fait confiance pour poursuivre l'aboutissement des revendications du monde du travail et notamment de celle de l'échelle mobile des salaires qui devra entraîner celle des retraités.

Résultats des Elections

Ont été désignés membres du Bureau :

BROSSARD, président ;
GRIMAULT, MARGUERON, SIRURGUET, vice-présidents ;
GAUGE, secrétaire général ;
GARRALDA, LOISELEUR, BONNARD, secrétaires ;
MORICE, trésorier ;
BARBE, trésorier adjoint ;
ROSSIGNOLE, archiviste.

1^{er} Conseil de l'Union :

La liste comportait 29 candidats, 24 camarades dénommés ci-après sont élus (les noms sont inscrits dans l'ordre du nombre de voix obtenues) :

1 MARGUERON	13 DAVID
2 GRIMAULT	14 MORICE
3 COURTOIS	15 ROSSIGNOLE
4 MARGUIRON	16 BARBE
5 GARRALDA	17 GAUCHER
6 GAUGE	18 RETOURNE
7 SIRURGUET	19 CHARPENTIER
8 JEGOT	20 LECAT
9 LABORIE	21 BERTRAND
10 BROSSARD	22 BONNARD
11 LOISELEUR	23 BALTHAZARD
12 BOURDAA	24 SENECHAL

2^{es} Membres du Conseil fédéral :
Sont désignés à l'unanimité :
Titulaires : BOURDAA, DAVID, GRIMAULT, SIRURGUET.

Suppléants : GAUGE, JEGOT, LECAT, MARGUERON.

3^{es} Membres de la Commission administrative fédérale :

Titulaires : GAUGE, LOISELEUR.
Suppléants : BROSSARD, ROSSIGNOLE.

4^{es} Membres de la Commission de Contrôle de l'Union :

CHAISE, LALLEMAND, VALY.

LE TRIMESTRE DU 1^{er} JUILLET

Le trimestre que nous toucherons le 1^{er} juillet est calculé d'après les barèmes du 10 décembre 1951 (voir journal du 25 mars). Pour obtenir le montant du trimestre, opérer comme il est indiqué dans notre article paru le 23 février.

Nous toucherons également, à la même date, un rappel correspondant à la différence entre les barèmes du 1^{er} septembre et ceux du 10 décembre 1951 au 30 juin 1952.

(Suite page 6)

Succès aux élections des Délégués aux Comités Mixtes

Les premiers résultats d'ensemble qui sont en notre possession démontrent, avec évidence, la progression constante de notre Fédération à un moment où s'affirme la nécessité, pour les cheminots, de pouvoir s'organiser dans un mouvement syndical, vraiment libre, dégagé des subordination politiques, rassemblant l'ensemble des catégories professionnelles.

A travers les régions, cette progression s'est manifestée par de véritables bonds en avant, chez certains.

Le Sud-Ouest qui passe de 5,35 % à 11,99 %, l'Ouest, de 11,12 % à 17,57 %, la Méditerranée, de 9,13 % à 17,60 %, le Sud-Est, de 11,44 % à 20,63 %, cepen-

dançant que les autres améliorent leur pourcentage, ceci pour le personnel d'exécution.

Les cadres sont en progrès aussi pour l'ensemble de la France avec quelques beaux résultats, particulièrement sur le Sud-Ouest qui, de 1,36 % en 1949, passe à 20,30 % en 1952.

Il restera à ajouter à ces chiffres les résultats des élections annulées et dont le scrutin aura lieu le 11 juin 1952 pour avoir le résultat global de cette consultation électorale qui permet d'ores et déjà à nos 503 délégués élus de représenter au sein des Comités mixtes leurs camarades de travail.

Nous devons féliciter tous les militants qui, pendant cette cam-

pagne électorale, se sont dévoués dans la diffusion du journal, la surveillance des bureaux de vote, l'ensemble des tâches matérielles; ils ont été à la peine, ils sont aujourd'hui à l'honneur et reçoivent ainsi la récompense de leurs efforts.

A tous les cheminots qui nous ont fait confiance, nous assurons que, comme par le passé, les représentants de la C.F.T.C. sauront arracher des améliorations sensibles et durables au travers d'une défense opiniâtre de notre outil de travail, en même temps qu'ils se garderont de toute espèce de revendications factices, préjudiciables aux intérêts bien compris des cheminots.

M. DUBOIS.

Résultats comparés avec ceux de 1949

(1) Personnel d'exécution — (2) Maîtrise et Cadres

		Inscrits	Valables	C. G. T.		C. F. T. C.		F. O.		Cadres Aut.		Méo. et Chaur.	
1949	(1)	427.493	346.434	3.084	237.297	361	49.619	263	40.998				
	(2)	33.196	27.769	30	2.363	170	7.100	33	1.064	371	15.427		
1952	(1)	376.705	305.368	1.942	203.965	374	60.265	188	36.833			10	2.370
	(2)	32.167	26.660	14	2.195	129	7.857	24	1.146	694	15.334		
Total.....		408.372	332.028	1.956	206.260	503	68.122	212	37.979	694	1.334	10	2.370
Par rapport	en moins	en moins	en moins	en moins	en plus	en moins	en moins	en moins	en moins	en moins	en moins		
à 1949	51.822	42.225	33.400	11.403	4.083	93							

Audience chez M. André MORICE Ministre des Travaux Publics

Le Bureau fédéral élu à l'issue du dernier congrès a été reçu jeudi 5 juin par M. André MORICE, ministre des Travaux Publics.

Au cours de cette audience, nous avons remis au Ministre les motions votées par le congrès et nous lui avons fait part du mécontentement manifesté par les congressistes devant le peu de satisfaction accordée aux revendications des cheminots.

Devant la politique pratiquée par le gouvernement, nous avons marqué notre scepticisme sur la bonne volonté des producteurs et des commerçants pour répondre aux appels du Président du Conseil et nous avons indiqué fermement que les travailleurs attendent non pas seulement une stabilisation qui ne serait en fait qu'un blocage des salaires à un niveau inférieur à 10 % à celui des prix, mais une baisse effective.

Le Ministre a reconnu que le palier actuel ne se concevait que

comme une première étape indispensable, mais insuffisante. Il a indiqué que le gouvernement était passé à la deuxième étape : mesures autoritaires.

Evoquant ensuite le vote de la loi sur l'échelle mobile, nous n'étions pas d'accord avec les dispositions intervenues.

Le Ministre a répondu qu'il s'agissait d'une décision de principe et que les dispositions de la loi pouvaient être améliorées.

Il n'en reste pas moins que nous ne pouvons accepter l'indice de référence qui a pour conséquence de bloquer le salaire minimum interprofessionnel garanti, disposition qui rend pratiquement la loi sans effet dans l'immédiat. La question des salaires reste, de ce fait, posée.

A propos de la situation actuelle, nous avons protesté contre certaines mesures inopportunes prises par la Direction de la S.N.C.F. pour la journée du 4 juin.

Le Ministre a rétorqué que ces mesures étaient nécessaires pour avertir les agents, mais qu'il s'était refusé à prendre certaines mesures préventives à l'égard des initiateurs du mouvement.

Nous avons ensuite rappelé au Ministre les revendications actuellement en cours dans notre profession.

Il a demandé au Directeur général de rechercher les satisfactions à nos revendications dans le cadre de la politique générale du gouvernement.

Nous l'avons entretenu également de la prime d'exploitation pour laquelle PAILLIEUX a mené une action incessante au sein du Conseil d'administration, en se basant sur l'amélioration de productivité intervenue au cours de l'exercice 1951.

Le Ministre doit incessamment mettre au point, avec la Direction de la S.N.C.F., une nouvelle formule qui doit nous donner satisfaction. En tout cas, le principe du paiement d'une prime pour l'exercice 1951 est acquis.

Nous avons voulu savoir ce que devenait le projet de réorganisation des transports.

Le Cabinet étudie, dans le cadre des réformes de première urgence autorisées par la loi de Finances de 1952, un certain nombre de dispositions d'ordre financier comportant notamment le transfert de certaines charges budgétaires de la S.N.C.F. à certains chapitres du Budget général ou au compte de services directement intéressés.

Ces dispositions doivent maintenant intervenir dans le délai d'un mois. Les organisations syndicales seront consultées à leur sujet.

Pour nos camarades retraités, nous avons appris avec plaisir que le Ministre avait demandé à la S.N.C.F. de revoir la question de la révision des pensions du régime B (agents partis avant les délais normaux).

En ce qui concerne l'unification des régimes antérieurs à 1911, le Ministre rencontre encore des oppositions des Finances, mais il entend poursuivre l'affaire.

Nous avons demandé au Ministre des précisions pour l'application de sa décision concernant la carte de 100 km. pour les retraités titulaires de la médaille de vermeil.

Nous avons enfin une fois de plus demandé où en était l'harmonisation des salaires.

Les conclusions de la Commission interministérielle n'ont pas paru satisfaisantes au Ministre qui a demandé une nouvelle enquête.

Nous continuons à suivre de très près toutes ces questions et nous entendons que nos arguments soient entendus et nos demandes satisfaites.

M. NICKMILDER.

Le gérant : André PAILLIEUX.
IMPRIMERIE SPECIALE
DU « CHEMINOT DE FRANCE »
5, rue du Cornet, LE MANS — 26.527
Travail exécuté par des Syndiqués

MOTION GÉNÉRALE

adoptée à l'unanimité par le Congrès

Le Congrès félicite la C.F.T.C. de la position prise par son Comité national du 18 mai en face de la politique actuelle du Gouvernement et se déclare entièrement solidaire de cette position.

Il constate que, malgré plusieurs mois d'expérience gouvernementale de baisse des prix, le pouvoir d'achat des salariés et des familles demeure notablement insuffisant.

Il demande que soient enfin réalisées par les Pouvoirs publics les conditions d'une baisse réelle, sensible et durable du coût de la vie, par une répartition plus équitable du revenu national impliquant une réduction des marges bénéficiaires excessives et une réduction du coût de la distribution; ce qui exige la mise en œuvre de mesures autoritaires.

Inquiet de voir le chômage, partiel ou total, se développer dangereusement, demande que tout soit mis en œuvre pour le combattre, tant dans ses causes que dans ses effets, et notamment :

— Par la reprise des investissements productifs actuellement bloqués ou réduits contrairement à l'intérêt national.

Le Congrès proteste contre le blocage des salaires, des allocations familiales et des allocations aux vieux travailleurs et contre toute atteinte aux conquêtes sociales, y compris les statuts des personnels des entreprises nationalisées.

ECHELLE MOBILE

Devant la situation scandaleuse résultant du fait que l'annuité fiscale a été accordée au moment même où le Gouvernement obtenait du Parlement l'ajournement de l'échelle mobile du salaire minimum garanti, et constatant que le Gouvernement vient d'autre part d'accorder l'échelle mobile aux souscripteurs de l'emprunt, le Congrès invite le Parlement à voter sans plus de délai, la proposition de loi adoptée par la Commission du Travail de l'Assemblée nationale, faisant bénéficier les travailleurs de l'échelle mobile. Ceux-ci ne comprendraient d'ailleurs pas le rejet d'un moyen qui peut servir de frein efficace à la hausse des prix.

LE CONGRES,

Proteste énergiquement contre l'arbitraire du décret du 1^{er} juin 1950 qui prive la corporation cheminote — une des plus importantes du pays — du droit reconnu à tous les travailleurs de discuter paritairement de leur rémunération et de la fixer par voie de convention collective.

Réclame l'abrogation de ce décret et la reprise urgente des discussions.

S'insurge contre la mauvaise volonté du Gouvernement qui au mépris des engagements les plus solennels, retardé, depuis des années, les mesures d'harmonisation des salaires des cheminots avec ceux des autres entreprises nationalisées comparables.

Renouvelle les vives protestations émises par la Fédération sur le fait qu'au 10 septembre 1951, le relèvement de 15 % du salaire minimum interprofessionnel garanti se soit traduit, pour les cheminots, par un relèvement de 12 % seulement.

Mandate le Bureau fédéral pour poursuivre opiniâtrement ses efforts afin d'obtenir un régime de rémunération plus juste et plus simple ayant pour principales caractéristiques :

— Une grille de coefficients hiérarchiques ramenée de 100 à 600 mais appliquée intégralement.

— Un nouvel éventailage de l'avancement horizontal de 40 % au lieu de 35 %.

— Une réduction du temps exigé pour le passage aux trois échelons de début dans chaque échelle, afin de permettre aux jeunes agents d'atteindre plus rapidement au traitement moyen de leur emploi.

— La suppression des primes et leur intégration dans le traitement.

— La transformation de l'indemnité de résidence en supplément résidentiel de traitement, comptant pour la retraite, avec prise en compte, pour le calcul de la pension, du supplément de traitement résidentiel moyen.

— Fixation de suppléments résidentiels calculés sur une base régionale (département ou arrondissement) et non locale.

— Une nouvelle réduction de la différence de rémunération entre les diverses résidences, étape vers la disparition définitive de ces différences.

— La péréquation intégrale des retraites et la réparation des injustices commises, à ce sujet, envers les retraités au cours de l'année 1951.

Le Congrès s'associe aux efforts déployés par la C.F.T.C. et réclame instamment le relèvement sans délai des Allocations familiales conformément aux dispositions de la loi du 22 août 1946.

Il fait confiance au Bureau fédéral pour mener énergiquement et opiniâtrement l'action en vue de l'aboutissement de ces légitimes revendications.

INQUIÉTUDES

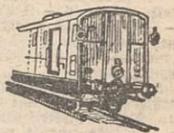
(Suite de la première page)

Autre source d'inquiétude : la main-mise définitive et totale du Parti communiste sur la C.G.T. et les conséquences qui en découlent, du point de vue syndical, dans notre corporation. Un climat de violence et de haine tente de s'instaurer chez nous dont on ne saurait trop dénoncer le péril au regard des objectifs sociaux que nous poursuivons. Un tel climat est générateur de réaction sociale. Il est permis, d'ores et déjà, de s'en rendre compte dans certains services où, sous prétexte de renforcer une autorité plus ou moins menacée, on en revient à des méthodes de commandement qu'on eût pu croire à tout jamais condamnées. Le plus grave en tout cela est encore le fait que, majoritaire dans la profession — ainsi qu'en témoignent les récentes élections des délégués aux comités mixtes — LA FEDERATION CEGE-TISTE DES CHEMINOTS DISTRAIT DE L'ACTION SYNDICALE DES FORCES IMPORTANTES, AU SEUL PROFIT D'UN PARTI POLITIQUE QUI VISE, NON PAS A LA LIBERATION, MAIS A L'ASSERVISSEMENT DU PROLETARIAT. Voilà le drame, il est poignant (1).

De telles inquiétudes ont dominé les préoccupations des militants au cours de notre 23^e Congrès fédéral. Cela explique l'atmosphère tendue des séances de travail d'où devait sortir le programme d'action de notre organisation pour le proche avenir; cela explique aussi tout à la fois la vigueur de certaines de nos réaffirmations de principe et la prudence réfléchie de certaines positions en face de problèmes que la stratégie cégétiste empêche de poser sur leur véritable terrain.

Fort des directives qu'il a reçues et de la confiance sans cesse grandissante de l'ensemble des cheminots pour le mouvement syndical chrétien, le nouveau Bureau fédéral issu du Congrès s'appliquera à vaincre toutes ces difficultés, à surmonter tous ces obstacles, dans le seul souci de l'amélioration du standing de vie des cheminots et de la profession.

A. P.



(1) François MAURIAC vient d'écrire à ce sujet dans Le Figaro du 10 juin des choses définitives que feraient bien de méditer M. PINAY et la bourgeoisie française, dont il est l'authentique représentant. Nous y revenons.
A. P.



LE CHEMINOT DE FRANCE

ORGANE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS CHRÉTIENS DES CHEMINOTS DE FRANCE ET DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER

MERCREDI

21

MAI

UNE DATE IMPORTANTE

C'EST toujours, pour nous, celle de chaque consultation électorale, qui permet aux cheminots — à tous les cheminots — de s'exprimer librement à l'égard des organisations syndicales chargées de la défense de leurs intérêts professionnels et sociaux.

Ce verdict, notre Fédération l'a toujours appelé de ses vœux comme un élément essentiel d'appréciation de son travail syndical. L'accueil fait à ses listes par le corps électoral n'a cessé d'être pour elle un précieux encouragement.

S'agissant cette fois d'élections aux comités mixtes, l'intérêt redoublé pour les syndicalistes chrétiens qui ont vu, dans l'institution des comités d'entreprise et des comités mixtes, la réalisation d'une de leurs plus anciennes revendications. Rappelons-nous, en effet, qu'il fut une époque où elle combattait seule pour promouvoir cette législation émancipatrice qui, tout en tournant le dos aux conceptions marxistes de l'action syndicale, devait ouvrir aux travailleurs, par les voies les plus sûres, l'accès aux responsabilités effectives dans la gestion des entreprises et leur assurer une plus équitable répartition des profits. Pour les cégétistes d'alors, soutenir une telle revendication était trahir les intérêts ouvriers, uniquement attachés à l'avènement du « Grand Soir ».

Les temps ont changé. Aujourd'hui, les syndicats marxistes, apparemment convertis à certaines de nos thèses, n'osent pas ne pas considérer la législation de 1946 comme une législation de progrès social. Ils en font même volontiers leur chose et jouent des coudes pour se pousser au premier rang des participants dans chacun des organismes institués par la loi. Nous seuls n'avons pas changé, ce qui donne à notre participation à ces organismes une valeur toute particulière, celle de la conviction.

L'institution des comités mixtes est aussi pour nous une conquête de la Libération et, à ce titre, nous est plus chère encore.

C'est donc en hommes convaincus et confiants que nous abordons le scrutin du 21 mai.

A. PAILLIEUX.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX COMITÉS MIXTES

Notre Programme

VOTER pour les listes C. F. T. C. dans les Comités mixtes, c'est faire élire des militants syndicalistes soucieux avant tout de faire assurer une bonne gestion des établissements et de s'employer à améliorer les conditions de travail de leurs camarades.

Mais, par l'accumulation des suffrages qui se porteront sur ses listes, c'est aussi donner plus de poids à une organisation syndicale libre et par là même, défendre efficacement les revendications des cheminots et de tous les travailleurs.

SUR LE PLAN GÉNÉRAL, LA C. F. T. C. DEMANDE :

- Le relèvement du minimum interprofessionnel garanti dont le niveau n'a pas été modifié depuis le 10 septembre 1951 ;
- Le vote rapide de l'échelle mobile, moyen susceptible de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs ;
- Le relèvement des allocations familiales par application de la loi (relèvement du salaire de base).

POUR QUE CES REVENDICATIONS NE SOIENT PAS SATISFAITES EN « MONNAIE DE SINGE », LA C. F. T. C. DEMANDE :

- Une réforme fiscale qui répartirait les charges de la nation d'une façon plus équitable ;
- La poursuite de l'effort d'investissement, qui permettra de produire plus et par conséquent d'accroître la consommation ;
- Une politique de l'habitat qui permettra aux nombreux sans-logis ou mal logés de trouver un toit et des conditions de vie plus humaines.

Telles sont brièvement résumées les principales revendications que les cheminots, dans la C. F. T. C., s'efforcent de faire aboutir avec leurs camarades de toutes les autres professions.

SUR LE PLAN PROFESSIONNEL, LA FÉDÉRATION C. F. T. C. DES CHEMINOTS DEMANDE :

- Que le chemin de fer, OUTIL NATIONAL de transport reste un SERVICE PUBLIC NATIONAL, toutes les reconversions nécessitées par le progrès technique devant être réalisées par la Société nationale elle-même, à l'exclusion de toute liquidation au secteur privé ;
- Que les dispositions soient prises pour le relogement du personnel déplacé lors de la modernisation des installations, en un mot que l'ouvrier ne soit pas plus mal traité que la machine ou le cheval, comme c'est le cas actuellement ;
- L'abrogation du décret du 1^{er} juin 1950, excluant les cheminots du bénéfice de la loi sur les Conventions collectives (une action en Conseil d'État a été introduite par la SEULE Fédération C. F. T. C.) ;
- Le relèvement général des salaires pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie et l'harmonisation ;
- Le maintien des droits acquis du personnel en matière de retraites et de Caisse de prévoyance.

VOTER C. F. T. C., C'EST FAIRE ELIRE UN CAMARADE COMPÉTENT ET INTÈGRE.

VOTER C. F. T. C. C'EST FAIRE AVANCER LES REVENDICATIONS DES CHEMINOTS ET DE TOUS LES TRAVAILLEURS EN DONNANT PLUS DE PUISSANCE À LA PREMIÈRE ORGANISATION SYNDICALE LIBRE DU PAYS.

LA FÉDÉRATION.

LE COMITÉ MIXTE FACTEUR DE PAIX SOCIALE

EN période de désordre économique, les solutions consistant à accentuer les troubles sociaux ne sont pas un remède aux difficultés qui assaillent les travailleurs.

Cette constatation a amené la C. F. T. C. à définir sa position devant la situation toujours plus inhumaine faite à la classe ouvrière de notre pays. Cette position est nette et sans bavures.

« Face à la production, le travail est l'élément essentiel. Le capital ne pouvant être fécondé que par le travail de l'homme, il ne saurait en tant que tel revendiquer comme un droit strict

Maurice DUBOIS
(Suite page 4.)

HEUREUSE DÉCISION

UNE LETTRE DU MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Paris, le 7 mai 1952.
Monsieur le Secrétaire général,

Vous avez, à diverses reprises, appelé l'attention de mon prédécesseur sur l'intérêt qui s'attachait à ce que certaines modifications fussent apportées au régime des facilités de circulation, notamment en ce qui concerne les filles majeures des agents, et les retraités titulaires de la médaille de vermeil.

Dès mon arrivée au ministère des Travaux publics, je n'ai pas manqué de me pencher sur cette question, et je suis heureux de vous faire connaître que j'ai décidé d'autoriser la Société Nationale, d'une part à :

Etendre aux filles majeures célibataires, demeurant sous le même toit que l'agent, le bénéfice des facilités restreintes accordées aux parents.

D'autre part, à :

Attribuer aux anciens agents, titulaires de la médaille de vermeil, une carte de circulation gratuite dans un rayon de 100 km. autour de leur résidence.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'assurance de mes sentiments distingués.
Signé : MORICE.

CHEMINOTS ! VOTEZ C. F. T. C.

COMMISSIONS TECHNIQUES

COMITES MIXTES et Commissions techniques

NOUS ne comprendrons rien au comité mixte si nous ne nous donnons pas la peine de nous pénétrer de l'idée que c'est d'abord un groupement humain. Ce groupement doit avoir pour tâche de réaliser un lien étroit entre ses membres. Ce lien, du fait que tous les membres sont salariés, qu'aucun d'eux ne peut se considérer comme inférieur, doit être facile à réaliser et permettre un travail commun amenant la transformation souhaitée de l'établissement ou du service dont dépend le comité mixte.

Ces quelques lignes ayant défini le climat, il reste à voir comment les membres des comités mixtes peuvent acquérir la compétence nécessaire, c'est-à-dire la formation; d'autre part, à déterminer les liens indispensables qu'ils doivent avoir avec les organismes syndicaux pour que leur action soit efficace.

Ce qu'il faut savoir :

Connaissances des problèmes techniques et humains :

— Méthodes de fabrication; organisation du travail; adaptation du personnel à sa tâche; orientation; apprentissage; formation professionnelle; conditions de travail; méthodes de rémunération; primes; indemnités; hygiène; salubrité.

Connaissances juridiques générales :

— Rapports de l'établissement avec le public, les fournisseurs, les Pouvoirs publics.

Connaissance du droit au travail :

— Rapports de l'établissement avec le personnel, règlements administratifs, code du travail, rapport de l'établissement avec les syndicats.

Notions sommaires de comptabilité :

Rôle de la comptabilité dans l'établissement, dans les œuvres sociales.

Notions du bilan, du plan comptable, des frais généraux, des charges patronales et sociales, du compte d'exploitation et du compte d'investissement.

Notions pratiques :

Rôle du président, préparation des réunions, ordre du jour. Comment rédiger un procès-verbal, une résolution ou un vœu. Comment établir un rapport, présenter une question, ordonner et diriger une discussion.

Relations avec les organismes syndicaux.

On vient de le voir, le rôle du délégué qui veut faire convenablement son travail n'est pas un rôle de tout repos. Qui l'appellera pour lui faciliter sa tâche? Seul le syndicat pourra l'aider.

C'est le syndicat qui aide les membres des comités mixtes dans leur action, qui leur fournit la documentation et les informations nécessaires.

C'est le syndicat qui leur aide à confronter leurs expériences personnelles ou collectives, à se documenter pour la solution des problèmes qui se posent à eux, à avoir des vues communes et à réaliser la coordination dans le sein des comités mixtes des divers éléments le composant, en particulier exécutants et cadres. Les organismes syndicaux à qui ces tâches incombent sont les commissions techniques à tous les échelons.

Les commissions techniques, dans la mesure où elles sont dirigées par de véritables animateurs, ou les séances de travail seront suivies régulièrement, non seulement par les élus des comités mixtes, mais par tous les camarades qui peuvent et doivent s'intéresser à la bonne marche de leur établissement, permettant de faire un travail d'équipe indispensable, pour arriver, d'étape en étape, à une véritable gestion ouvrière de nos établissements et de la S. N. C. F.

Camarades qui serez élus dans les comités mixtes, vous qui êtes consultés dans des organismes de gestion, vous qui appartenez à une organisation syndicale dont l'influence grandit à chaque consultation, vous devez fréquenter assidûment vos syndicats et, en particulier, vos commissions techniques pour y acquérir la formation et la documentation indispensables si vous voulez mener à bien votre tâche.

Camarades syndiqués qui n'êtes ni élus ni consultés, vous devez apporter votre concours à vos camarades élus, il faut que vous fassiez part de vos suggestions, que vous mettiez en commun vos expériences personnelles. Vous avez le plus grand intérêt à avoir des représentants compétents. C'est eux qui parleront en votre nom.

C'est ainsi que, tous ensemble, dans la franchise et l'amitié, nous servirons la cause syndicale, défendrons notre réseau national et ferons la véritable promotion ouvrière.

Jean CHAPLAIS.

MATERIEL ET TRACTION

Ouvriers M. T. PERSONNEL DE CONDUITE

QUAND nous disons « les ouvriers du M. T. » il faut entendre que nous englobons sous ce titre, toute la catégorie des camarades des ateliers, des dépôts, des entretiens et postes, des services électriques, depuis le manoeuvre jusqu'au chef de brigade, quel que soit le grade ou la spécialité.

QUELLES SONT LES PREOCCUPATIONS ESSENTIELLES DE CES CAMARADES ?

D'abord, cela va de soi, les revendications d'ordre général intéressant tous les cheminots : minimum vital, échelle mobile, défense du chemin de fer.

Ensuite :

LES REVENDICATIONS PROPRES A LEUR FILIERE SAVOIR :

Défense de l'outil de travail :

Maintien du volume suffisant d'heures de travail à nos établissements, pour que soient établis les effectifs, et que chacun ne soit plus menacé d'être déplacé ou de perdre son emploi.

En conséquence : pas de nouveaux marchés avec l'Industrie privée pour la réparation et l'entretien du matériel, que nos ateliers peuvent assurer.

Reprise de l'activité des centres d'apprentissage :

Les centres d'apprentissage devraient reprendre totalement leur activité. L'avancement, si limité qu'il est, donnerait à nouveau les satisfactions tant attendues et si méritées. Ce serait une mesure de protection pour nos établissements qui sont particulièrement visés par les adversaires des nationalisations.

Ce serait également reconnaître la valeur des ouvriers cheminots et les aptitudes professionnelles peuvent supporter toutes les comparaisons.

Revalorisation de la filière dans son ensemble :

Toute la filière, depuis le M. V. jusqu'au C. B. R. O. est à reconsidérer. Les ouvriers sont traités en mineurs par rapport à beaucoup d'autres filières de la corporation. Inutile ici de faire des comparaisons avec les emplois similaires de l'industrie privée, chacun d'entre nous sait combien nous sommes dévalorisés et de nombreuses démissions en portent témoignage.

Il est absolument nécessaire de faire cesser cet état de choses, les difficultés de notre filière étant trop lourdes et trop nombreuses. Un minimum de justice s'impose.

Il y a trop de M. V. qui font

le travail d'O.S.P. qui tout celui d'O.P.F.L. et ainsi de suite. D'autre part il y a des valeurs professionnelles qui ne sont pas à la place convenable. Citons simplement certains O.P.F.L.2 et O.P.F.L.K., l'ensemble de S. V. G., Y. A. T., V. M. C. ainsi que les C. B. R. O. répartis sur trois échelles pour la même fonction.

Nous pensons que l'harmonisation avec E.G.F. qui nous est promise depuis si longtemps, mais qui apparaît cependant devoir se réaliser, si nous pouvons accorder quelque crédit aux dernières informations, devrait permettre une amélioration de notre filière. Sans être trop optimistes, affirmons notre désir d'obtenir satisfaction et soyons décidés à vaincre les oppositions. Nos primes :

Nos primes, vous le savez tous, par la façon dont elles sont accordées, ne conduisent pas à encourager le personnel, mais au contraire entretiennent un mécontentement permanent et croissant. Nous pensons que si nous réalisons ce qui ne doit plus y avoir de primes.

L'harmonisation peut nous donner l'occasion de régler ce problème néanmoins avec le souci de réalisme qui nous caractérise, reconnaissons que l'opération est délicate. Ce n'est toutefois pas une raison pour ne pas rechercher le remède indispensable.

Amélioration des conditions de travail :

Nous savons également beaucoup à faire pour améliorer les conditions de travail qui nous sont imposées, il faut transformer nos moyens de production, pour les rendre plus acceptables, plus humains. Dans les dépôts et entretiens en particulier que de réformes à faire dans ce domaine, ainsi que dans celui de la sécurité et de l'hygiène.

Il faut aussi améliorer la qualité et la quantité des vêtements de travail, qui sont une nécessité absolue, nous ne pouvons plus nous contenter de promesses réitérées.

Ces quelques points, brièvement exposés nous disent le travail important qui reste à réaliser. Ce travail là, c'est tous ensemble que nous le ferons et, l'action menée dans des Comités Mixtes bien adaptés, maintenus dans le domaine de la profession, permettra de trouver les solutions valables.

Il nous faut, précisément, des Comités Mixtes qui fonctionnent bien, avec de bons délégués soucieux avant tout de poursuivre l'action sur le terrain professionnel.

VOTEZ TOUS, LE 21 MAI, POUR LES LISTES C. F. T. C.

H. FAIVRE, MECRU-Dépôt de La Villette.

DESSINATEURS ET AGENTS D'ETUDES

La bonne marche des études est un problème qui nous intéresse particulièrement; les comités mixtes régionaux et centraux ont 2 en débat. Pour arriver à ce résultat, il faut une organisation adéquate, répartir judicieusement les tâches entre les services centraux, services régionaux et arrondissements ou établissements assimilés. Le travail doit y être mené raisonnablement avec le personnel nécessaire, celui-ci étant encadré convenablement comme nous l'avons préconisé dans notre projet d'octobre 1949.

Aides-nous au rétablissement de cette œuvre en nous apportant votre concours et vos vœux.

R. DUBOIS.

LE CHEMINOT DE FRANCE

REDACTION et ADMINISTRATION

26, rue de Montholon, 26 PARIS (IX^e)

Téléphone : TRUDAINE 91-03

Abonnement annuel : 300 francs

Compte chèque postal : Fédération - Paris 26-44

Assurances-Accidents Paris 1500-18

POUR LA PUBLICITE s'adresser

AGENCE L. R. - LES REGIES

93, Champs-Elysees - PARIS (8^e)

Téléphone : BALZAC 06-23 - 06-24

HUZ, Secrétaire adjoint C. T. Ex.

ET COMITES MIXTES

EXPLOITATION

Voie et Bâtiments ASSEMBLEE GENERALE

NOTRE grand service fait souvent fois figure de parent pauvre et ses agents n'ont pas toujours la considération qui leur est due. Trois grandes branches forment l'ossature : la filière Mouvement, celle des Trains, celle des Bureaux de Gares. Les agents de la première assurent avec vigilance la sécurité et la régularité des trains, les seconds participent également à ces rôles déterminants et les troisièmes constituent les Agents commerciaux de la S. N. C. F.

Pour les agents du Mouvement et les agents des Trains le rôle est ingrat, parsemé d'embûches car ils ont à assumer une tâche lourde de responsabilités. Combien il est facile à certains chefs oublieux des difficultés, d'être implacables dans la distribution des punitions, verdict plus ou moins dur, suite aux demandes d'explications.

En outre, il y a le travail de nuit, rétribué par une prime qui ne ressemble même pas à une aumône, une allocation qui ne permet pas de payer le loyer et d'acquiescer à la distribution de la garantie de l'emploi, mais elle n'est-elle pas liée à d'autres questions similaires d'autres emplois ?

Mais nos revendications particulières sont connues. Et elles ne sont pas négligées pour autant. Qu'il s'agisse, non seulement de la garantie de l'emploi, mais encore des primes de traction, du relassement des grades dévalorisés d'élevés-conducteurs ou de conducteurs d'autobus, de retenues abusives sur la prime de fin d'année ou de défense contre le benzolisme et nous ne laissons pas personnel le soin de défendre nos camarades de catégorie.

La grave question de l'accompagnement des locomotives électriques a abouti à quelques résultats intéressants sur le Sud-Ouest. Et nous y avons été pour quelque chose.

Enfin, nous avons mis au point un ensemble de réformes pour la réglementation du travail agricole devant mettre fin à des abus criants et permettre au personnel de conduire une vie plus familiale et plus saine.

CAMARADES ROULANTS, VOUS POUVEZ VOTER EN TOUTE CONFIANCE POUR LA LISTE C. F. T. C.

Vos légitimes intérêts seront bien défendus.

H. FAIVRE, MECRU-Dépôt de La Villette.

Nombreuses questions à l'étude

C'est un peu sous une forme particulière que je vais parler de notre C. T. Ex., puisque ce journal ne paraît pas avant les prochaines élections de C. M.

Nous savons que les agents de l'Exploitation, dont beaucoup sont arrivés au service d'entretien, éprouvent parfois de sérieuses difficultés pour présenter, étudier, en un mot faire du travail utile, à l'occasion de questions qui les intéressent. Nous pouvons dire que ce handicap, souvent majeur, est même de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Notre C. T. Ex. est bien de fonctionner à la satisfaction de tous, et cela grâce à l'appui de nombreux camarades qui, à tous les échelons syndicaux, nous apportent leur dévouement, leur concours, leurs capacités.

Voie et Bâtiments ASSEMBLEE GENERALE

V. B. S.E.S.

ALLOCAIONS DE PARCOURS

Ces allocations ne donnent pas satisfaction parce que insuffisantes, de plus l'application qui en est faite suppose, presque automatiquement, le droit qui régisse normalement des déplacements pour nos camarades des brigades.

Insuffisantes en raison du coût élevé de la vie. Trois taux sont prévus pour la part A : 60 fr. à 3 kilomètres, 87 fr. à 4 kilomètres, 107 fr. à 5 kilomètres. Ne pensez vous pas, camarades, que la dépense engagée par la maîtrise soit la même, que vous emportiez votre repas à 3, 4 ou 5 kilomètres et plus.

Enfin, l'application ne permet plus d'obtenir l'allocation de départ et dans les neuf dixièmes des cas, d'après la réglementation en vigueur, c'est l'allocation de parcours qui est applicable. Les responsables ont été mandés pour obtenir un aménagement complet des allocations de parcours.

PRIME DE PRODUCTION

La prime actuelle a toujours donné lieu à critiques et a créé un climat de division dans le personnel. L'Assemblée a demandé l'incorporation de cette prime dans le traitement avec effet sur les gratifications de fin d'année et sur la retraite. En attendant cette réalisation, la C.T. devra intervenir pour que les camarades Gares bénéficient, eux aussi, de la prime de production.

SEMAINE ANGLAISE

Pour où elle est appliquée elle semble donner satisfaction, en attendant le retour à la semaine de 40 heures, l'Assemblée regrette que la direction n'ait pas tenu les représentants du personnel au courant de son intention de lancer un référendum en faisant connaître au personnel les avantages et les inconvénients de la semaine anglaise. Nous déplorons vivement, en cette matière, le peu d'empressement apporté, par certains établissements, à documenter les agents, ce qui ne leur a pas permis de se prononcer, à l'époque, en connaissance de cause. Tenant compte de la réduction possible de la durée du travail, cette question devra être mise à l'étude pour l'été 1953.

VOUS VOTEREZ TOUS POUR LES LISTES C.F.T.C., organisation qui ne cesse de promouvoir toutes les initiatives destinées à donner, à nos délégués, les armes nécessaires pour remplir leur rôle.

Vous donneriez ainsi à la C.F.T.C. la place qui lui revient et vous contribuerez pour une large part à l'aboutissement de toutes nos revendications.

TOUS AUX URNES, PAS D'ABSTENTION, VOTEZ C.F.T.C.

Le secrétaire : PILLOT.

6. PRIMES DE RENDEMENT.

Les instructions concernant les primes viennent d'être reditées, les délégués présents les ont étudiées ensemble; les notes de prime des agents des échelles 2 à 8 doivent être communiquées aux comités mixtes d'arrondissement.

La question sera soumise à la commission de l'habilement. Les camarades en ont demandé par leurs comités mixtes et en ont obtenu.

7. VETEMENTS DE TRAVAIL

La question sera soumise à la commission de l'habilement. Les camarades en ont demandé par leurs comités mixtes et en ont obtenu.

8. SURVEILLANCE DES TRAVAUX S. E. S.

La C. T. fédérale a été mandatée pour demander la formation de quelques agents par arrondissement, avec les moyens nécessaires pour pouvoir surveiller efficacement et prendre les attachements des travaux d'entreprises, comme il en est pour les travaux de la voie ou des bâtiments.

9. SEMAINE ANGLAISE AU S. E. S.

Le S. E. S. ne paraît pas présenter pour le moment de difficultés sérieuses d'application là où elle a été organisée.

10. ORGANISATION DU S.E.S.

La question est toujours entre les mains du directeur général pour la décision à prendre. Nous travaillons à ce sujet en plein accord avec la C.T. S.E.S. des Cadres Automotifs; mais nous recommandons à tous de ne pas se laisser embobiner par les manœuvres de la C. G. T. qui cherche une fois de plus, avec ses grands résonneurs, à exciter les esprits.

11. CONSISTANCE DES EFFETIFS S. E. S.

Des directives précises ont été données aux représentants présents concernant l'étude et la marche à suivre pour surveiller cette question.

12. SUPPRESSION DE GARDIENNAGE DANS LES P. N.

La encore, nous devons rester vigilants à tous les échelons syndicaux. Le service nous a promis à plusieurs reprises que les gardes-barrières touchés par ces mesures seraient à même d'obtenir un emploi dans un autre P. N. S'il en était pas ainsi, s'adresser, sans délai, au secrétaire du syndicat qui interviendra.

De nombreuses autres questions ont été traitées, concernant les gardes-barrières, les cantonniers, les ouvriers. Notre Commission technique V. B. a donc un vaste programme de travail. Elle est à l'heure, des audiences seront demandées à « Le Cheminot de France » vous renseignera.

Camarades des brigades G.B., ouvriers V.B. quand vous lirez ces lignes vous serez à la veille d'être ou délégués aux comités mixtes et à la Sécurité.

De nombreuses autres questions ont été traitées, concernant les gardes-barrières, les cantonniers, les ouvriers. Notre Commission technique V. B. a donc un vaste programme de travail. Elle est à l'heure, des audiences seront demandées à « Le Cheminot de France » vous renseignera.

Camarades des brigades G.B., ouvriers V.B. quand vous lirez ces lignes vous serez à la veille d'être ou délégués aux comités mixtes et à la Sécurité.

SERVICES COMMUNS BUREAUX MAGASINS

Le 21 mai nous serons appelés, comme tout le personnel, à déposer dans l'urne un bulletin de vote qui sera destiné à élire nos représentants tant exécutants que « cadres » dans les Comités mixtes. Je sais bien que bon nombre d'entre vous se disent que les agents de bureau n'ont pratiquement rien à retirer desdits Comités, mais c'est là une grave erreur car, bien souvent, par ce canal peuvent être traitées des questions qui nous touchent tout particulièrement et auxquelles nous sommes plus qu'efficace que par le canal des délégations; d'autre part, c'est notre catégorie qui est la mieux placée, tout au moins en ce qui concerne le collège « exécutants » pour pouvoir discuter de gestion, car il faudra bien un jour arriver à faire de ces organismes de véritables organismes de gestion et sur ce point précis, il est que notre participation est une impérieuse nécessité.

Les grands problèmes qui préoccupent notre catégorie sont toujours nombreux et les conférences annuelles de notre Commission technique fédérale, qui s'est tenue le 29 avril, en a démontré, par l'importance des débats, toute l'ampleur et le sérieux. Il s'agit, en particulier, de ce fameux barrage à l'échelle 11 dont on parle depuis le relassement et dont la majorité d'entre nous rejette le principe, barrage qui reste toujours suspendu sur nos têtes comme « l'épée de Damoclès »; nous devons sur ce point être extrêmement vigilants, car l'état actuel de la question conduit à des possibilités de notation extrêmement réduites.

Je pense aussi à nos pourcentages et à l'échelle supplémentaire incluse dans notre filière comme devant être une récompense pour certains vieux agents et qui, moins de deux ans après son institution, est devenue un échelon supplémentaire obligatoire.

Il est toujours question de la frustration de la 2^e classe de voiture, tout aussi délicate que le rapport avec notre travail, sont également l'objet de nos préoccupations.

De plus actuellement nous assistons, dans notre filière, à un certain nombre de réorganisations ou de réajustements de nos différents services administratifs. Ce grave problème pose, par voie de conséquence, ceux de la reconversion de la main-d'œuvre, de l'unification des méthodes, des mutations latérales, des effectifs types autorisés, en un mot, tout ce qui peut découler de mesures de compressions, et c'est là le côté délicat de ces mutations, car nous devons à réduire les effectifs sans diminution de travail correspondante.

C'est donc pour nous défendre, nous qui sommes spécialement visés à l'heure actuelle, et on ne sait pas au surplus ce que nous réservera la fameuse harmonisation avec E.G.F., que nous ne nous abstentions pas dans le vote du 21 mai et que nous ferons confiance à nos camarades C. F. T. C. qui seront présentés par nos syndicats respectifs, car un nombre de voix massives obtenus par nos candidats permet des interventions plus efficaces de notre Fédération qui peut tabler sur le nombre de cheminots qui lui font confiance.

— Le service utilise souvent des camarades n'appartenant pas à la filière;

— Des mutations latérales effectuées fréquemment ne donnent pas satisfaction;

— Les tableaux d'aptitude qui sont communs pour magasins généraux, magasins locaux, bureau et distribution sont des sources d'ennuis que nous voudrions voir disparaître;

— La méthode de travail « Hodé-Moron » nous préoccupe également.

En résumé, il reste encore beaucoup à faire, notre Fédération continuera inlassablement à s'y employer.

Faites-lui confiance.

Evidemment ces questions ne sont pas, à proprement parler, du ressort des Comités mixtes et notre Fédération, à qui elles incombent, s'emploiera à y faire apporter des solutions, mais c'est par le canal du Comité mixte que nous pouvons obtenir une amélioration de nos conditions de travail, c'est le Comité mixte qui nous permet de présenter bon nombre de suggestions sur tous les essais dont notre catégorie fait l'objet. Il ne faut pas, notamment, hésiter à proposer des idées nouvelles, même si elles conduisent à des complications de notre tâche qui, reconnaissons-le entre nous, sont de plus en plus considérables, sans pour autant qu'il y ait des avantages à en tirer.

C'est donc pour nous défendre, nous qui sommes spécialement visés à l'heure actuelle, et on ne sait pas au surplus ce que nous réservera la fameuse harmonisation avec E.G.F., que nous ne nous abstentions pas dans le vote du 21 mai et que nous ferons confiance à nos camarades C. F. T. C. qui seront présentés par nos syndicats respectifs, car un nombre de voix massives obtenus par nos candidats permet des interventions plus efficaces de notre Fédération qui peut tabler sur le nombre de cheminots qui lui font confiance.

— Le service utilise souvent des camarades n'appartenant pas à la filière;

— Des mutations latérales effectuées fréquemment ne donnent pas satisfaction;

— Les tableaux d'aptitude qui sont communs pour magasins généraux, magasins locaux, bureau et distribution sont des sources d'ennuis que nous voudrions voir disparaître;

— La méthode de travail « Hodé-Moron » nous préoccupe également.

En résumé, il reste encore beaucoup à faire, notre Fédération continuera inlassablement à s'y employer.

Faites-lui confiance.

A. DEBANDE, Secrétaire de la C. T. Services communs.

COLLARD.

COLLARD.

COLLARD.

1. ORGANISATION DU S.E.S.

La question est toujours entre les mains du directeur général pour la décision à prendre. Nous travaillons à ce sujet en plein accord avec la C.T. S.E.S. des Cadres Automotifs; mais nous recommandons à tous de ne pas se laisser embobiner par les manœuvres de la C. G. T. qui cherche une fois de plus, avec ses grands résonneurs, à exciter les esprits.

2. CONSISTANCE DES EFFECTIFS S. E. S.

Des directives précises ont été données aux représentants présents concernant l'étude et la marche à suivre pour surveiller cette question.

3. SEMAINE ANGLAISE AU S. E. S.

Le S. E. S. ne paraît pas présenter pour le moment de difficultés sérieuses d'application là où elle a été organisée.

4. SURVEILLANCE DES TRAVAUX S. E. S.

La C. T. fédérale a été mandatée pour demander la formation de quelques agents par arrondissement, avec les moyens nécessaires pour pouvoir surveiller efficacement et prendre les attachements des travaux d'entreprises, comme il en est pour les travaux de la voie ou des bâtiments.

5. VETEMENTS DE TRAVAIL

La question sera soumise à la commission de l'habilement. Les camarades en ont

Un facteur de paix sociale

(Suite de la première page.)

une place prépondérante dans la production. Il est souhaitable de tendre à un régime économique où le travail aura le pas sur le capital.

Mais il ne suffit pas de définir un principe, apportant une réforme aussi profonde dans le domaine social, sans entrevoir les moyens qui permettront, compte tenu des réalités, d'arriver au but.

En dehors de tous autres moyens, de toutes autres institutions plus ou moins accessoires, la participation à la gestion de l'entreprise est, pour nous, une des seules possibilités qui permette à la fois d'atteindre cet objectif et de donner aux travailleurs la place qui leur revient dans la société.

C'est pourquoi, depuis 1919, la C.F.T.C. n'a cessé de réclamer la création de Comités d'entreprise, solution pacifique aux injustices sociales dont sont victimes les travailleurs.

Sans relâche, la C.F.T.C. a poursuivi cet objectif qu'elle avait vu, avec satisfaction, retenu sous l'occupation dans le programme du C.N.R. La Libération devait, en effet, nous apporter un commencement de réalisation dans ce sens avec l'ordonnance de février 1945, instituant les Comités d'entreprises, mais notre espoir de voir rapidement cette réforme sociale devenir effective fut vite déçu, encore qu'elle ne pouvait nous satisfaire entièrement.

Après sept années d'expérience, et sans que le législateur soit en cause, nous sommes amenés, particulièrement à la S.N.C.F., à constater un échec à peu près total dans ce domaine.

Le renforcement de la délégation C.F.T.C. dans les Comités mixtes nous permettra de lutter pour le maintien de cette conquête sociale et nous donnera la possibilité de continuer à travailler dans le sens d'une véritable cogestion, que nous souhaitons rapide et entière, afin d'obtenir, dans la production, UNE PART DU CAPITAL ET DU TRAVAIL. Nous avons la certitude que, par cette évolution dans la paix sociale, les cheminots, comme tous les travailleurs, amélioreront leur situation et verront l'épouvantail de la misère s'estomper pour faire face à plus de bien-être.

Les dirigeants de la S.N.C.F., trop souvent par leur incompréhension, leur mauvaise volonté, aidés par des ministres réactionnaires qui ont amené la violation, à plusieurs reprises, de la loi et le reniement des engagements pris en commun avec les organisations syndicales, sont les premiers responsables.

La C.G.T., par son esprit de domination, sa politique de lutte de classes, n'a justifié sa présence au départ, dans les Comités que pour des raisons politiques faisant abstraction de la personnalité du cheminot et instituant de véritables « soviets » dont certains Comités portent encore la marque.

En sabotant sciemment l'esprit et le travail des Comités mixtes, la C.G.T. prend sa part de responsabilité dans cet échec. Elle est d'ailleurs dans la ligne traditionnelle de sa politique qui exclut, systématiquement, toute forme de collaboration.

La C.F.T.C. continue de lutter pour maintenir la présence de militants compétents et dévoués qui ont été parfois payés de leur courage et de leur ténacité par des brimades inadmissibles.

C'EST UNE PREMIERE RAISON DE VOTER C.F.T.C. LE 21 MAI.

Le sabotage des Comités mixtes par la C.G.T. majoritaire précipite et accentue la misère des cheminots; il faut permettre à de nouveaux et nombreux délégués de la C.F.T.C. de représenter les cheminots; il faut donner à la C.F.T.C. les moyens d'obtenir une véritable cogestion qui sauvegardera le droit du travailleur.

EN VOTANT C. F. T. C. LE 21 MAI.

La décision ministérielle du 18 juin 1946 est, d'une part, de moins en moins conforme à la loi, la structure des Comités mixtes de la S.N.C.F. ne permet pas, d'autre part, de pouvoir travailler avec une efficacité totale, notamment par une absence de relation entre les Services et par une méconnaissance des réalités géographiques et économiques.

Nous obtiendrons la modification de l'ordonnance et le respect de la loi, une réforme de structure.

SI VOUS VOTEZ C. F. T. C. LE 21 MAI.

Les cheminots ont le droit de connaître les projets de réorganisation, de connaître des bilans objectifs sur les expériences en cours dans le domaine de l'exploitation ou de la traction; les cheminots ont leur mot à dire dans ces questions parce qu'ils seront les premiers touchés par quelque mesure que ce soit.

ILS VOTERONT DONC POUR LES LISTES C.F.T.C. LE 21 MAI.

Convaincus que ce programme de travail, présenté par notre organisation, répond aux aspirations de tous les cheminots, nous avons confiance dans leur jugement. Un jugement qui ne cesse d'être favorable à la C.F.T.C., puisque seule notre Fédération améliore ses positions à chaque élection.

A tous les cheminots qui sont repus des formules à l'emporte-pièces et des positions acrobatiques des autres organisations syndicales;

A tous les cheminots qui en ont assez d'être exploités par des dirigeants imbus de leurs prérogatives;

A tous les cheminots qui se réfugient dans l'abstention et font le jeu des professionnels de la trique, permettant ainsi à la réaction sociale de se développer;

A tous les cheminots qui sont épris de justice dans la paix sociale et sont convaincus par la même de la nécessité d'une collaboration maximum autour du tapis vert;

A tous les cheminots qui espèrent en une promotion ouvrière touchant, non pas seulement une élite, mais l'ensemble de cette classe ouvrière dont ils sont un élément important, nous disons :

VOTEZ POUR LES CANDIDATS PRESENTES PAR LA C. F. T. C. LE 21 MAI.

LES DOCTRINES SYNDICALES

MAURICE DUBOIS indique, dans ce journal, le rôle que doivent jouer les Comités mixtes. Dans la perspective de ce rôle, les délégués doivent être animés du souci de rendre efficace l'action des C. M. Or, les délégués ne peuvent avoir ce souci que s'ils appartiennent à une organisation syndicale animée elle-même de la préoccupation d'une coopération loyale entre dirigeants et exécutants devant aboutir à une prise de responsabilité commune dans la cogestion de l'entreprise.

C'est pourquoi il convient de connaître les caractéristiques essentielles des grandes organisations syndicales afin de choisir en toute connaissance de cause parmi les listes en présence.

La C. G. T., dans sa composition actuelle, poursuit un but bien précis : instaurer une société collectiviste et substituer au régime capitaliste la dictature du prolétariat. L'arme préconisée pour atteindre ce but est la lutte de classes. En conséquence, cette lutte doit être poursuivie sur tous les terrains, y compris celui des Comités mixtes.

Telle n'est pas notre conception. Nous constatons qu'effectivement le capitalisme dans notre pays est tel qu'il a créé un antagonisme entre les classes. Mais nous n'entendons pas combattre ses excès et ses erreurs en lui substituant un autre antagonisme. Nous le disons nettement dans nos statuts : « Nous entendons accomplir les transformations nécessaires non par le développement systématique des antagonismes de classe, mais par une organisation économique conçue de telle manière que la dignité et l'indépendance des travailleurs et de leurs groupements y soient intégralement respectées. »

Pour nous, l'organisation économique et sociale doit avoir pour objectif essentiel l'épanouissement de la personne humaine en lui garantissant ses droits et

en lui permettant l'exercice de ses responsabilités.

L'Homme, fût-il le plus modeste, prime tout ce qui est « matière ». Il n'est pas un rouage de la Société, mais la Société est faite pour l'aider.

Tous les biens de la nature sont faits pour l'homme : biens terrestres, forces naturelles, machines, capitaux n'existent que pour être mis à son service et non pour l'asservir.

On comprendra qu'il reste bien du chemin à parcourir pour atteindre à ce stade, mais que nous sommes loin de ceux qui n'aperçoivent de solution valable que dans l'Etat collectiviste tout puissant devant qui tout être humain doit s'incliner.

Les Comités font partie de cette organisation économique telle que nous la souhaitons.

La C. G. T.-Force Ouvrière ne possède pas à proprement parler de doctrine. Elle reprend la tradition du syndicalisme réformiste sans en avoir la vigueur et elle n'a pas, en la matière, une position bien définie. Elle se réclame, d'ailleurs, tout comme la C. G. T. dont elle est issue, de la Charte d'Amiens. Elle représente un syndicalisme à base d'opportunisme qui peut se concevoir dans un pays où les conditions sociales sont meilleures, mais qui n'est pas assez ferme dans notre pays où les transformations nécessaires ne se feront qu'à condition d'en vouloir pleinement les moyens, quelle que soit la formation politique au pouvoir.

Au moment de voter, pensez à ce que représente le bulletin que vous déposerez dans l'urne.

Si vous voulez que siègent, dans les comités mixtes, des camarades décidés à y œuvrer pour une amélioration des conditions de travail par une meilleure organisation de l'établissement ; Si vous voulez vraiment que les Comités mixtes remplissent un rôle efficace :

Votez C. F. T. C.

M. NICKMILDER.

Ce qu'il faut savoir pour voter

IL faut préciser, tout d'abord, que « sont électeurs les agents et auxiliaires des deux sexes, âgés de 18 ans accomplis, ayant travaillé à la S.N.C.F. pendant 6 mois au moins et n'ayant encouru aucune des condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret organique du 2 février 1952 ».

« Sont privés de leur droit électoral, pendant la durée de leur peine, les salariés qui ont été condamnés pour indignité nationale ».

Les condamnations prévues aux articles 15 et 16 du décret de 1952 entraînant la perte du droit de vote aux élections politiques et aux élections des Comités d'entreprises, les agents majeurs électeurs politiques ou susceptibles de l'être, sont électeurs au Comité mixte de leur établissement.

En dehors de ces considérations, un oubli de service appelé à dresser les listes des électeurs est toujours possible. Il y a donc lieu de vous assurer que votre nom est bien porté sur la liste du collège électoral auquel vous appartenez de par votre échelle.

Chaque Comité mixte est, en effet, composé d'une représentation du personnel d'exécution et d'une représentation du personnel de maîtrise et cadres. Chaque une de ces représentations est élue par un collège qui lui est propre, soit :

Pour les agents des échelles 1 à 9 inclus : collège « Personnel d'exécution » ;

Pour les agents des échelles 10 à 19 : collège « Personnel de maîtrise et cadres ».

Les électeurs qui voteront au bureau de vote, recevront, à partir du 17 mai, les bulletins de vote ainsi qu'une enveloppe modèle 8 P7 destinée à contenir le bulletin de vote.

Cette enveloppe ne doit pas être collée.

Il faut s'assurer également que ladite enveloppe (8 P7) ne porte, en surcharge, aucune indication erronée notamment en ce qui concerne le collège électoral :

PE signifiant personnel d'exécution.

PMC signifiant personnel de maîtrise et cadres.

Certains électeurs peuvent voter par correspondance, ce sont :

— Les agents détachés dans un organisme extérieur éloigné de leur établissement d'attache ;

— Les agents qui, absents pour congé, maladie et blessure, n'ont pas la possibilité de se rendre au bureau de vote de leur point d'attache.

Il appartient à ces derniers de demander à leur service le bénéfice de ces dispositions. Ce dernier leur expédiera en temps utiles : les bulletins de vote, l'enveloppe 8 P7 et une enveloppe modèle 8 P8, ainsi que les instructions nécessaires.

J. DERVILLEZ.

IMPRIMERIE SPECIALE
DU « CHEMINOT DE FRANCE »,
5, rue du Cornet, LE MANS — 26.276
Travail exécuté par des Syndiqués.

Le gérant : André PAILLIEUX

LE ROLE DES CADRES dans les COMITES MIXTES

EN appartenant à une Organisation comme la nôtre, qui a depuis longtemps réclamé une participation active des salariés à la gestion de leur Entreprise, les Cadres se créent non seulement des droits, mais des devoirs.

En face du sabotage politique des Comités mixtes, par ceux qui n'ont vu en eux qu'un moyen de lutte de classes et du dédain hostile de certains dirigeants qui craignent une atteinte à leurs prérogatives qu'ils considèrent comme des privilèges, nous estimons que le rôle des représentants du personnel de Maîtrise et des Cadres est essentiel.

Ce rôle sera celui de médiateurs, sinon d'arbitres. Médiateurs entre le Président, parfois mal au courant des problèmes préoccupant les salariés, de la mentalité ouvrière si complexe qui ne peut être comprise d'un seul coup, mais bien mieux par une vie quotidienne au milieu des exécutants, et les ouvriers qui ont eux aussi besoin d'être éclairés et l'accepteront plus facilement des Cadres qu'ils côtoient chaque jour, et encore plus aisément si ces Cadres appartiennent à la même Fédération qu'eux.

Il y a donc là un champ d'action très vaste et les représentants des Cadres dans les Comités mixtes se doivent d'être présents à toutes les réunions, non seulement par le corps, mais encore et surtout avec leur esprit et leur connaissance du métier qui permettront aux Comités mixtes d'examiner complètement et efficacement les questions de leur compétence.

Mais, pour réussir dans cette tâche, les agents de Maîtrise et des Cadres ont l'obligation de posséder une doctrine sociale élevée et poussée. Quelle Organisation pourrait leur donner davantage et mieux que la nôtre, dans laquelle les chefs et les exécutants, animés d'un commun idéal, fondent ensemble leurs tendances, leurs psychologies, leurs réactions, comme dans un immense creuset.

C'est dans cet esprit que, partout où nous le pouvons, notre Union fédérale des Cadres présente des candidats. S'ils sont élus, ceux-ci seront fidèles à cette collaboration si précieuse et efficace entre tous les éléments qui, à des titres divers, concourent à la production, car pour nous la production doit être placée au service de l'Homme et

non l'Homme au service de la production.

De cette collaboration confiante et loyale, Cadres et Exécutants tireront le plus grand profit et cela ne sera pas l'un des moindres avantages de la création des Comités mixtes. Les Cadres, quant à eux, seront à même de mieux accomplir leur rôle véritable de Chefs, pour lequel d'une manière générale les grandes écoles ne les préparent pas, ou si peu, mais auquel ils doivent tout naturellement se former par le Syndicalisme.

Certains jugent dès maintenant l'expérience passée des Comités mixtes comme concluante et proposent en conséquence de les supprimer. Nous pensons, de notre côté, que l'institution est trop récente pour justifier un jugement irrévocable. En effet, même si les participants animés des meilleures intentions, n'ont pas su donner toujours aux Comités mixtes tout ce qu'on était en droit d'en attendre, c'est qu'ils manquaient de formation indispensable. Cette formation, nous la leur donnons avec conviction, mais c'est une œuvre de longue haleine.

Nul doute que le 21 mai, par leurs votes, les électeurs, qu'ils soient exécutants ou cadres, ne nous donnent raison, car ils auront compris que notre doctrine n'est pas de celles qui varient au gré des jours, de la conjoncture politique ou d'ordres venus de l'extérieur, mais de celles qui demeurent envers et contre tous et, par conséquent, qui triomphent.

Les GRANDES DATES des CONQUETES SYNDICALES

1898 : Loi sur les accidents du travail.

1906 : Repos hebdomadaire.

1919 : Les 8 heures.

1928 : Les Assurances sociales.

1932 : Les Allocations familiales.

1936 : Les 40 heures. Les Conventions collectives. Les congés payés.

Après la Libération : Les Comités d'entreprise.

Sans le syndicalisme, le patronat serait resté tout-puissant.

Sans le syndicalisme constructeur de la C. F. T. C., nous n'aurions pas la Sécurité sociale et les Allocations familiales.

Pour défendre ces conquêtes,
Pour les améliorer,
Pour en faire de nouvelles :

VOTEZ C. F. T. C.

Voter C. F. T. C. C'EST BIEN

Fédération des Syndicats Chrétiens des Cheminots de France et des Territoires d'Outre-mer

26, rue de Montholon, 26 — PARIS (IX^e)
Téléphone : TRUDAINE 91-03 Chèques postaux : Paris 26-44

BULLETIN D'ADHESION

L. soussigné... déclare adhérer au Syndicat de

(Région :) et en accepte les statuts.

Nom et prénoms

Né le à départ.

Titre statutaire, échelle

Résidence :

Entré à la S.N.C.F. le

..... le 19.....

Signature :

Adresse du domicile

ADHÉRER c'est MIEUX